

C O N S E I L M U N I C I P A L
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 06 février 2025

Date d'affichage : 06 février 2025

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Anne DELAROCHE à Christian PETITFRERE

Ingrid MORVAN à Monique BRONEC

Marie FOURN à Philippe JAFFRES

Aurélie MESLET à Nicolas CANN

Morgane LOAEC à Danièle LE CALVEZ

Simon DE MEYER à Fabrice JACOB (procuration provisoire jusqu'à 9h03)

Monsieur Yannick CADIOU a été nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE

N° délibération	Objet
DEL 2025-02-01	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2024
DEL 2025-02-02	Décisions du maire en vertu de la délégation générale du Conseil municipal – information au conseil
DEL 2025-02-03	Déclassement partiel de chemin rural au lieu-dit Kermeur
DEL 2025-02-04	Déclassement partiel de chemin rural au lieu-dit Seiter Vraz
DEL 2025-02-05	Restructuration du centre technique municipal – validation de l'avant-projet définitif
DEL 2025-02-06	Participation aux charges de fonctionnement d'établissements scolaires spécialisés
DEL 2025-02-07	Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du Projet Éducatif Local

DEL 2025-02-08	Participation de la Collectivité aux activités de voile pour les élèves de cycle 3 des écoles publiques
DEL 2025-02-09	Proposition d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025
DEL 2025-02-10	Autorisation à signer des partenariats sportifs pour l'année 2025
DEL 2025-02-11	Révision des autorisations de programme
DEL 2025-02-12	Budget primitif 2025 – budget principal
DEL 2025-02-13	Budget primitif 2025 – budget annexe lotissement du Menhir
DEL 2025-02-14	Taux d'imposition 2025


 La séance est ouverte à 9h


ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2024.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

30 voix pour – 3 abstentions (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL et Monsieur Jean-Yves CAM)

DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU CONSEIL MUNICIPAL – INFORMATION AU CONSEIL

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – délibération n° 2020-06-36 du 10 juin 2020) à savoir :

N° décision	Intitulé	Date
114	Société Sécuridock – avenant au contrat d'entretien des portes sectionnelles et rideaux métalliques des bâtiments communaux – ajout Médiathèque Awena – Ex-bâtiment Marin – Cuisine centrale – Espace Yves Kerjean Montant annuel : 400 € HT du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025	20/12/2024

115	Les ETS Pichon – contrat de maintenance du matériel de cuisine utilisé dans les bâtiments du groupement de commandes de la commune et du CCAS Montant annuel 2024 : 2 192 € HT renouvelé 3 fois jusqu'au 31 décembre 2028	31/12/2024
116	Virement de crédits n° 6 : Subvention crèche parentale : 7 000 € - chapitre 65 Provision pour risques et charges : 100 000 € - chapitre 68 Intérêts réglés à l'échéance : -100 000 € chapitre 66 Fournitures non stockables – énergie : -7 000 € chapitre 011	31/12/2024
117	Provision d'un montant de 110 000 € au titre de l'exercice 2024 sur le compte 6815 – provision pour risques et charges de fonctionnement	31/12/2024
1	Installation vidéoprotection – demande de subvention DETR 2025 Montant total : 100 000 € pour un coût total prévisionnel de 396 031,78 € HT	03/01/2025
2	Société Transgourmet – avenant de résiliation d'un commun accord sans indemnités et sans pénalités	09/01/2025
3	Société A.P.A – contrat d'opérations de contrôle, de prévention et de destruction des rongeurs dans divers bâtiments et sites communaux Montant annuel : 3 120 € TTC reconductible trois fois à partir du 1 ^{er} janvier 2025	09/01/2025
4	Société EDSI – contrat de remplacement de la chaufferie de l'espace culturel l'Alizé Montant des travaux : 53 500 € HT	16/01/2025
5	Librairie Saint-Christophe – contrat de renouvellement de fonds documentaire « livres adultes » de la médiathèque Awena Année 2025 : règlement des factures au fur et à mesure des commandes	16/01/2025
6	Société AKMLM – Comme les Grands – contrat de renouvellement du fonds documentaire « livres jeunesse » de la médiathèque Awena Année 2025 : règlement des factures au fur et à mesure des commandes	16/01/2025
7	Société Excalibulle – contrat de renouvellement du fonds documentaire « bandes dessinées » de la médiathèque Awena Année 2025 : règlement des factures au fur et à mesure des commandes	16/01/2025
8	SARL Assistance Informatique Brestoise – contrat de prestation informatique pour le parc informatique des écoles publiques maternelles et primaires de la commune Durée de la prestation : un an à compter du 28/11/2024, reconductible tacitement une fois pour un an Montant annuel : 10 460 € HT	17/01/2025
9	ESAT Les Genêts d'Or – contrat d'entretien du cimetière du centre bourg Durée de la prestation : pour l'année 2025, renouvelé chaque année par tacite reconduction Montant annuel : 6 832 € HT	24/01/2025
10	Société Arima Consultants Associés – contrat de mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance pour la ville et le CCAS Montant total : 3 000 € HT	24/01/2025

Le Conseil municipal prend acte.

DÉCLASSEMENT PARTIEL DE CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT KERMEUR

Monsieur Simon DE MEYER prend place au sein du Conseil municipal à 9h03.

Le Conseil municipal est informé de la demande d'acquisition partielle de chemin rural formulé par un propriétaire riverain au lieu-dit Kermeur.

Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune et sont donc aliénables dans les conditions fixées à l'article L. 161-10 du Code rural. Le code de la voirie routière prévoit que les chemins ruraux peuvent être cédés aux propriétaires riverains s'ils cessent d'être affectés à l'usage du public : absence d'utilisation, un seul utilisateur du chemin, pas de continuité avec une autre voie, desserte d'une unique propriété.

L'article L141-3 du code de la voirie routière, modifié sur ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 – art 5 précise que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.



Considérant que l'emprise partielle du chemin sur laquelle porte la demande d'acquisition n'a pas de continuité avec une autre voie communale,

Considérant que la parcelle BA 164 est la dernière propriété desservie par la rue des Sittelles et que l'usage d'accès à la BA165 a été constaté à l'Est de la BA164,

Considérant l'intention des propriétaires de la BA 164 de céder une emprise équivalente celle du déclassement à l'Est de leur propriété,

Considérant que la cession, acquisition sera actée sous forme d'un échange,

Considérant qu'une cession partielle ne porterait pas atteinte aux conditions de circulation du chemin rural restant affecté à l'usage public et donc ne nécessite pas la mise en place d'une enquête publique,

Considérant que le chemin rural n'est pas répertorié au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR),

Dès lors, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- DE CONSTATER la désaffectation de la portion de chemin rural précitée ;
- D'APPROUVER le déclassement de la portion de chemin rural précitée ;
- DE DIRE que les frais de géomètre et d'établissement du document d'arpentage et d'établissement de l'acte de cession seront à la charge des acquéreurs.

Avis de la commission :

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

DÉCLASSEMENT DE CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT SEITER VRAZ

Le Conseil municipal est informé de la demande d'acquisition partielle de chemin rural formulé par un propriétaire riverain au lieu-dit Seiter Vraz

Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune et sont donc aliénables dans les conditions fixées à l'article L. 161-10 du Code rural. Le code de la voirie routière prévoit que les chemins ruraux peuvent être cédés aux propriétaires riverains s'ils cessent d'être affectés à l'usage du public : absence d'utilisation, un seul utilisateur du chemin, pas de continuité avec une autre voie, desserte d'une unique propriété.

L'article L141-3 du code de la voirie routière, modifié sur ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 – art 5 précise que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.



Considérant que l'emprise partielle du chemin sur laquelle porte la demande d'acquisition n'a pas de continuité avec une autre voie communale,

Considérant que le chemin dans sa plus grande partie n'existe plus,

Considérant qu'une cession partielle ne porterait pas atteinte aux conditions de circulation du chemin rural restant affecté à l'usage public et donc ne nécessite pas la mise en place d'une enquête publique,

Considérant que le chemin rural n'est pas répertorié au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR),

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE CONSTATER la désaffectation de la portion de chemin rural précitée ;
- D'APPROUVER le déclassement de la portion de chemin rural précitée ;
- DE DIRE que les frais de géomètre et d'établissement du document d'arpentage et d'établissement de l'acte de cession seront à la charge des acquéreurs.

Avis de la commission :

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

**RESTRUCTURATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL –
VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF**

La ville de Guipavas souhaite rénover le centre technique municipal. Ce centre technique municipal situé Impasse du Comte accueille les services bâtiments, logistiques et espaces verts. Ces trois services représentent entre 13 et 15 agents. Il est composé de deux bâtiments.

Le premier bâtiment est constitué de :

- Une partie « tertiaire » avec 1 bureau, 1 bloc sanitaire et 1 local vestiaire au RDC et 1 salle de réunion et 1 salle de pause au 1^{er} étage,
- Une partie stockage découpée en 2 espaces « Atelier mécanique » et « Atelier espace vert » séparés par un mur en parpaing et avec chacun une mezzanine sur 1/3 de sa largeur tout au long du bâtiment.

Le deuxième bâtiment est constitué en 3 espaces d'atelier et de stockage.

- Un espace fermé avec bloc sanitaire, rangement/magasin/salle de peinture et un espace ouvert de stockage avec mezzanine,
- Un espace de stockage toute hauteur,
- Un espace de stockage avec une mezzanine sur poteau sur une partie de la surface.

Le projet porte sur la réhabilitation des deux bâtiments avec le retrait des matériaux amiantés, des travaux de couverture et de bardage ainsi que l'aménagement de la zone tertiaire (création d'un espace vestiaire femme, réfection vestiaire homme, salle de réunion, salle de pause et mezzanine).

L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée comme suit :

- Le bureau PERIER INGÉNIERIE pour la partie désamiantage et coordination du projet
- Le bureau d'étude BÂTI ARMORIQUE pour la partie aménagement de bâtiment

L'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu son avant-projet définitif et le coût prévisionnel des travaux de l'opération est de 570 608.78 euros HT.

Ainsi, la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre se calcule comme suit :

- Estimation prévisionnelle hors taxes : 570 608,78 € HT
- Honoraires mission hors taxes : 39 758,51 € HT
- Taux de rémunération global : 6,97 %

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER l'avant-projet définitif tel que présenté,
- DE FIXER la rémunération définitive du Maître d'œuvre à 39 758.51 € HT
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'État (DSIL, DETR), la région Bretagne, le Conseil départemental du Finistère ou tout autre organisme compétent,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir.

P.J. : plans

Avis des commissions :

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Madame Isabelle BALEM.

Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. À la lecture de cette délibération, en préparant ce conseil, j'ai trouvé que nous avons peu d'informations sur ce projet de réhabilitation du centre technique municipal. Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour les documents que je vous ai demandés en complément et que vous m'avez adressés hier. Je n'ai malheureusement pas eu le temps suffisant pour tout lire dans les détails, cependant j'y ai trouvé un certain nombre d'informations et surtout cela me mène à des questionnements. Alors je voudrais aussi préciser que le compte rendu de la commission urbanisme joint au dossier de ce conseil est incomplet, sur ce point particulièrement, parce qu'aussi bien l'élu du groupe Guipavas Passionnément qui siège dans cette commission, donc Jean-Yves CAM, à ma droite ici, que l'extra municipal de notre groupe siégeant également en commission, Christian FECHÉ, sont intervenus sur ce sujet et ont posé des questions. Or, rien n'est mentionné dans le compte rendu de la séance. Alors pour l'information de tous, depuis un rapport établi en 2007 faisant suite certainement à l'obligation de recherche d'amiante dans les bâtiments appartenant aux collectivités territoriales, depuis 2007 donc, il est établi qu'il y a de l'amiante au centre technique municipal du Comte. L'acquisition des établissements Marin en 2018 avait été faite en vue du transfert des services techniques, mais il n'en est rien. Alors sans jeu de mots, c'est un problème majeur connu depuis 18 ans, donc vraiment majeur, mais c'est surtout un enjeu majeur de santé publique de par le risque parfaitement connu aujourd'hui. Je voudrais donc tout d'abord savoir si le médecin de prévention a été associé à la validation de l'avant-projet définitif. Ensuite, je voudrais dire mon étonnement, ma sidération même plutôt, quand j'ai lu que vous avez demandé une étude de faisabilité des travaux de désamiantage en site occupé. Alors celui qui a posé la question, certes il a eu de l'audace, mais sans doute ne connaît-il pas le sujet ! C'est quand même énorme, je dirais même abominable et complètement insensé parce qu'en lisant ça, j'ai cru que je rêvais, mais non. Alors avoir imaginé faire des économies en ne relogant pas, le temps des travaux sur un autre site, les agents et en les exposant davantage au risque est une aberration. Fort heureusement, le maître d'œuvre des travaux de désamiantage vous a fait part du surcoût que cela engendrerait en allongeant la durée des travaux. Et surtout, il a évoqué le préjudice anxiété pour du personnel « non sachant ». Cette formulation ne me paraît pas très heureuse parce que peut-être que sur ce sujet y a-t-il du personnel « sachant », en tout cas sachant autant que d'autres. D'ailleurs, deuxième question, les agents ont-ils eu connaissance de l'intégralité des résultats d'analyse et documents ainsi que de la présentation des travaux envisagés, avec les conséquences que cela engendrera ? J'ai vu que vous aviez demandé, après présentation du dossier d'avant-projet version 1, de rechercher des sources d'économies.

Alors, sauf erreur de ma part, mais vous allez pouvoir me le confirmer, la salle de pause devient un bureau, la salle de réunion – salle de pause et la salle de réunion disparaît puisque vous n'agrandissez

plus la mezzanine. Alors désolée si j'ai perdu les 3/4 des élus, mais je veux avoir un éclaircissement. Ensuite, c'est surprenant que le maître d'œuvre ait fait état d'un besoin de charpente métallique et que finalement vous ne reteniez pas cette charpente. Le bâtiment va-t-il sans risque supporter la toiture sans cette charpente qui fait réaliser une économie de 10 100 euros ? Vous renoncez à changer les menuiseries extérieures, les planchers bois, le montant des cloisons sèches diminue, passant de 78 000 à 38 000 euros et vous prévoyez de faire des travaux en régie pour baisser la facture. S'agissant des bardages, vous partez finalement sur un bardage sans isolation sur les ateliers et vous notez déjà dans cette installation de bardage que vous anticipez de futurs travaux de création de travaux. Alors quid du devenir des établissements Marin ? Il aurait sans doute été intéressant que l'ensemble des élus puisse avoir accès à l'ensemble des études afin de pouvoir voter en connaissance de cause d'autant qu'il est question ici d'un sujet délicat et qui concerne des agents de notre collectivité qui y sont exposés. À ce sujet, d'ailleurs, le comité social territorial a-t-il validé le projet ? Merci d'avance, Monsieur le Maire pour vos réponses. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY.

Madame Claire LE ROY : « Oui, une petite question courte. Nous voulions savoir où en était le recrutement d'un responsable de centre technique municipal ? Merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI.

Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Oui, merci, Monsieur le Maire. Une question assez simple, qui rejoint celles qui viennent d'être posées par Madame BALEM. La première remarque qui est qu'effectivement, dans le compte rendu de la commission n'apparaissent pas les questions, les propos que nous avons pu tenir et je pense que ça, c'est dommage parce qu'il y avait quand même quelques questions, dont une que je vais essayer de représenter et de reposer devant le Conseil. Elle concerne effectivement cette restructuration d'un centre technique municipal. Et puis, ça pose aussi la question des établissements Marin, en tout cas de la destination qui était prévue pour ces établissements Marin. On dispose de cet équipement, mais vous nous avez dit que vous l'avez loué et que, avec une certaine fierté d'ailleurs, vous l'aviez bien loué. Autrement dit, j'ai entendu par là qu'il y avait de la recette qui tombait dans l'escarcelle de la ville. Maintenant, vous nous demandez de valider pour 570 608 euros de travaux dans le centre technique municipal alors que nous aurions pu anticiper et aller directement sur les établissements Marin. Alors je m'interroge. Pourquoi avoir loué cet établissement ? Pourquoi ne pas avoir engagé dès à présent une rénovation de cet ensemble qui est vaste et qui aurait pu recevoir la totalité ? Alors est-ce que c'est un manque de réflexion, un manque de vision globale de l'organisation des services ou peut-être tout simplement un manque d'anticipation ? Voilà, mais c'est peut-être aussi tout simplement une erreur de choix. Ce sont ça les questions, Monsieur le Maire, que je souhaitais vous poser au sujet de ce dossier du centre technique municipal et de sa rénovation. »

Monsieur le Maire répond aux questions posées : « Merci. Alors, « peu d'informations »... Je vous signale qu'il y a des commissions, s'il y a besoin d'informations, on les donne. Vous m'avez demandé, Madame BALEM des documents avant-hier, je vous les ai transmis. Il n'y a rien de caché. Pendant les commissions, il y avait très peu de questions, c'était sur Marin, mais ça, je vais vous y répondre bien sûr. C'était quoi sur le bardage ? Isolé ou non ? Certes, depuis 2007, il y a de l'amiante qui a été constaté sur les services techniques. Je n'étais pas là en 2007. Si certains avaient fait leur boulot une fois de plus, parce que les cadavres on les trouve dans les placards, on ne serait pas là à discuter de ça aujourd'hui. Marin, on a fait l'acquisition de Marin comme je l'ai déjà expliqué, on a fait un avant-projet, enfin, des études sur Marin pour aménager Marin pour le centre technique municipal, il y avait pour des millions d'euros enfin, plusieurs millions d'euros. Vous le savez, on en a débattu. Le Covid, l'inflation et tout le reste ont fait qu'on a été obligé de décaler des investissements, ça, vous le savez aussi. Et le moins urgent, c'était Marin. Il y avait des écoles, il y avait des salles de sport, là où le public allait, qui était plus urgent. Donc ce n'est pas par manque de réflexion, un manque d'anticipation, des erreurs de choix, comme je vous le répète à chaque fois, c'est pour des problèmes financiers. Marin, c'est une bonne acquisition au centre de la commune. Demain, on pourra en faire autre chose, on pourra faire les services techniques municipaux peut-être, ou dans quelques années. Mes successeurs auront sûrement des idées. C'est un bâtiment qui peut être vendu aussi, parce que l'immobilier ne baisse pas. C'est un bâtiment qui est aujourd'hui loué un peu plus de 100 000 euros par an, qui se paye tout seul, donc qui fait des recettes à la collectivité puisqu'on l'a acheté en 2018 donc il faut arrêter de polémiquer, parler d'erreurs de choix, de manque d'anticipation. Aujourd'hui, on a eu des contraintes financières.

J'étais le premier à vouloir mettre le centre technique municipal avec plus d'espace, plus de place, plus de bureaux au centre de la commune. C'était le plus judicieux. Mais pour l'instant, on ne peut pas le faire. Le locataire a procédé ou procède à la réfection complète des bureaux, à la mise aux normes de l'électricité, à sa charge, en plus des loyers. La collectivité a juste eu à régler la remise en place des portes sectionnelles. Voilà pour information. Sur les travaux, le médecin de prévention, non, il n'a pas été associé puisqu'on prend des bureaux d'études pour répondre aux obligations légales qui nous sont imposées. Le désamiantage en site occupé, une aberration, Madame BALEM, vous ne connaissez probablement pas beaucoup de choses en bâtiment, mais aujourd'hui on peut isoler des bâtiments. Il y a des bâches soudées entre elles. En ville, quand ils désamiantent un bâtiment, ils ne vont pas évacuer tout le quartier. On s'est posé la question. Si on ne se l'était pas posée, vous auriez aussi critiqué probablement. Mais on s'est posé la question d'isoler et de confiner bâtiment par bâtiment pour ne pas avoir à relouer ailleurs. Il s'est avéré que c'était moins cher de ne pas le faire, on s'est posé les bonnes questions, donc on va délocaliser les services techniques pendant quelques mois pour pouvoir mener à bien ce chantier. Les agents ont eu connaissance bien sûr de ce projet et ont même été associés sur l'aménagement intérieur ; une salle de bureaux, les salles de réunion, les vestiaires hommes et femmes, tout a été redécoupé avec eux. La charpente métallique n'a pas été retenue vu le choix de bardage qu'on a fait, de toiture qu'on a fait, on ne remet pas du fibrociment non amianté, on met du bacacier. Le bardage n'est pas isolé dans les parties ateliers puisqu'il ne l'est pas aujourd'hui et ça ne pose aucun problème puisque personne ne vit dedans et ce sont des bâtiments qui ne sont pas chauffés. Par contre, la partie bureau, les locaux sociaux et vestiaires sont en double peau et isolés bien entendu. Concernant le CST, il sera informé au prochain CST. Donc on passait au conseil au préalable. Et quelques travaux en régie pour baisser le coût, vous devriez vous en réjouir, Madame BALEM. On fait tout pour minimiser les coûts. Si on ne l'avait pas fait, vous aurez peut-être dit aussi, on aurait pu faire quelque chose nous-même pour baisser les coûts. Les établissements Marin, j'ai répondu. Et pour la question de Claire LE ROY sur le recrutement, il est en cours, enfin, c'est fin de semaine la fin de réception des candidatures. Il y a des candidats à recevoir. On a été obligé de relancer deux fois. On n'a pas trouvé les candidats adéquats la première fois, donc on relance quand c'est comme ça et on étend. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle BALEM.

Madame Isabelle BALEM : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur deux points dans vos réponses. Les travaux en régie. Alors bien évidemment, on ne peut que se réjouir que des travaux soient faits en régie. Beaucoup d'entre nous n'ignorent pas que les effectifs des services techniques sur le terrain, je ne parle pas des personnes qui sont dans les bureaux, mais des gens qui sont sur le terrain, il n'y a pas pléthore d'agents techniques, donc on va venir ici leur rajouter une charge de travail supplémentaire. J'espère effectivement qu'ils auront la possibilité d'encaisser ce surcroît d'activité. Vous m'avez dit que le médecin de prévention n'avait pas été associé puisque vous aviez fait appel à un bureau d'étude. Laissez-moi vous dire que le médecin de prévention dans les collectivités, mais c'est vrai ailleurs aussi, il a un certain nombre de fonctions et que celle-ci en fait partie. Et moi je regrette infiniment que vous ne l'ayez pas sollicité. Et enfin, vous m'avez dit que le comité social territorial n'avait pas validé ce projet, c'est quand même assez surprenant de nous le faire valider à nous. D'habitude, vous faites valider en CST puis en Conseil municipal et ça me paraît être tout à fait logique de le faire dans ce sens-là. Ensuite, j'ai envie de dire sur Marin, vous nous expliquez, vous nous réexpliquez que vous louez ce bâtiment. Je me pose quand même une question, est-ce qu'une ville a vocation à acheter des bâtiments pour les louer ? Je ne suis pas certaine que ce soit très judicieux. Au vu de tous ces éléments, les élus Guipavas Passionnement s'abstiendront de voter cette délibération. »

Monsieur le Maire répond : « Pour répondre, une mairie n'a pas vocation à louer. Je vous rappelle qu'on avait préempté ce bâtiment-là, avec un projet derrière parce qu'on ne peut pas préempter si on n'a pas de projet, c'était le CTM que l'on n'a pas pu faire. Donc une mairie a vocation à louer, vous préférez quoi ? Qu'on le laisse vide ? À un moment, il faut être logique, il faut aller jusqu'au bout. Avec un risque de dégradation et un bâtiment non occupé, il y a plein de communes qui ont des pépinières d'entreprises, par exemple, et qui louent des emplacements. Donc oui, une mairie peut avoir vocation à louer des espaces, tout à fait. Le médecin de prévention n'a pas été associé, mais il a été contacté et il n'a pas donné suite.

Voilà. Aujourd'hui, il y a des règles et des bureaux d'études et des règlements qui attestent du bon fonctionnement et de l'étude des travaux. Et puis le CST, je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, les plans et l'aménagement ont été faits en relation avec les agents qui seront à travailler dans ce bâtiment-là. Oui, on va le passer au CST après, il y a une histoire de temporalité, mais il passera en CST. S'il ne

ne passe pas en CST, on le repassera en Conseil. Et la régie, c'est quelques menus travaux, un peu de peinture et un peu d'aménagement mobilier sur les vestiaires, la salle de pause, des choses comme ça qu'on sait faire. Mais ce ne sera pas au détriment d'autres choses puisque ça fait partie de leur plan de charge et leur plan de travail. C'est aussi bien que les agents s'intègrent et s'investissent dans les lieux qui seront les leurs demain. Je trouve que c'est plutôt intelligent et ce n'est pas une erreur de choix. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude SEGALIN.

Monsieur Claude SEGALIN : « Une autre information, c'est que le jour où la commune va décider de vendre les ateliers municipaux au Comte, la commune était dans l'obligation de désamianter. Donc, qu'on le fasse aujourd'hui ou qu'on le fasse dans 2 ans ou 3 ans, c'est exactement la même chose. »

Monsieur le Maire répond : « Tout à fait. Je rappelle que depuis que nous sommes arrivés, nous avons fait un gros travail de désamiantage des bâtiments, à commencer par l'école Pergaud aussi où personne ne disait rien. Il ne reste plus que la salle du Douvez, je crois, de mémoire après. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Alors je pense que le médecin de prévention, ça aurait valu la peine de le relancer. Et d'une Monsieur le Maire, je vous le rappelle pour la dixième fois, vous êtes responsable de la police de cette Assemblée, donc je vous remercie de faire en sorte que le Conseil qui ne fait que démarrer se passe dans un climat plus serein. Ensuite, je vous vois sourire à écouter. Si le problème de santé publique, vous n'en avez rien à faire, il y a quand même des agents et puis c'est quand même une problématique que je connais sans doute mieux que le bâtiment. Mais j'ai pour habitude, dans les questions que je pose, de me faire assister de personnes qui connaissent. Nous sommes des élus, alors certes, nous sommes deux femmes dans notre groupe de 3, mais nous avons un homme et nous avons également, je vous l'ai dit tout à l'heure, un extra municipal plutôt compétent en la matière. La deuxième chose, si vous ne savez pas quoi faire de Marin, il y a une possibilité, c'est de le vendre. Et puis, s'agissant de Marin, n'y aurait-il pas de l'amiante là-bas ? Peut-être qu'au moment de le vendre, on s'en apercevra aussi, donc franchement, Monsieur le Maire, sur ces locaux Marin, pourquoi vous les gardez en nous disant, « mes successeurs », donc mes successeurs, ça voudrait dire un mandat, puis un autre, sous-entendu, les maires, à vous suivre. Donc ça veut dire que dans les 12 années à venir, on peut espérer que quelque chose sera fait pour Marin. Je pense que s'il faut attendre 12 ans, il est plus que temps de le vendre. »

Monsieur le Maire répond à Madame Isabelle BALEM : « Je ne souris pas pour une histoire de santé publique. Je souris par rapport à vos propos. Vous n'êtes pas d'accord avec nous sur Marin depuis le départ, soit, c'est comme ça. Pourquoi on ne le vend pas ? C'est un bâtiment qui ne nous coûte rien, qui nous rapporte aujourd'hui. Si demain on a vraiment des problèmes d'argent, on pourra le vendre. L'immobilier ne baisse pas, surtout en immobilier d'entreprise. Donc aujourd'hui, Marin, moi je décide de le garder, point, c'est tout. Peut-être qu'en bâtiment vous ne connaissez pas, peut-être qu'en immobilier non plus, mais c'est un choix politique. Tout simplement. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain LAMOUR : « Merci, Monsieur le Maire. Quand vous dites qu'il y a des cadavres dans le placard, je voudrais avoir quelques informations, compléments d'information. Ce bâtiment des services techniques a été construit en quelle année ? Peut-être que vous le savez ou pas. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas la réponse sous les yeux, mais je pourrais transmettre. C'est depuis les années 90 qu'on n'a plus le droit de mettre de l'amiante dans les bâtiments. Aujourd'hui, on sait qu'on a des bâtiments amiantés, on a fait un gros travail sur le désamiantage, on fait morceau par morceau. On s'est assuré qu'il n'y avait pas de volatilité de l'amiante, justement pour la protection de notre personnel. On lance les travaux sur ce sujet. »

Monsieur Alain LAMOUR : « Oui, effectivement, sans être un expert en la matière, on voit bien aussi que dans les bâtiments agricoles, il y a énormément d'amiante, en tout cas, surtout les bâtiments qui ont été faits au cours des années 50, 60, 70 et 80. Je suis moi-même propriétaire d'un hangar qui est couvert d'amiante, il y a 300 m² d'amiante. Ce que je voulais savoir aussi, c'était lorsque vous dites qu'il y a eu un diagnostic qui a été fait en 2007, et en fait, ça veut dire que l'équipe qui était en place après 2007 aurait dû faire le désamiantage par la suite ? »

Monsieur le Maire : « Logiquement oui, puisque l'isolation se désagrégeait et donc il y avait un risque et donc ça n'a pas été fait. Le risque est maîtrisé puisqu'on a fait des mesures d'empoussièrement, il n'y a pas de problème, mais il y aurait pu en avoir. On aurait pu être obligé d'évacuer les 2 bâtiments pour préserver notre personnel, ce qui n'est heureusement pas arrivé, mais si ça avait été fait tout de suite, au moins la partie isolation, pas forcément le désamiantage, parce que ça, quand on ne touche pas ça ne risque rien, lorsque c'est en bon état, en tout cas, comme en agricole. Mais c'était surtout pour ça. »

Monsieur Alain LAMOUR : « Justement, je faisais un petit rapide calcul puisque j'ai les photos des maires en face de moi. Effectivement, de 2008 à 2014, c'est l'équipe d'Alain QUEFFELEC qui était en place et donc c'est bien eux qui ont dû faire le job même si Henri PAILLER était en place en 2007 lorsque le diagnostic a été effectué. Mais il n'y a pas de problème par rapport à ça. Mais effectivement sur les aspects amiantés, il n'y a de risques que lorsqu'on est en milieu fermé, lorsque l'on découpe de l'amiante en milieu fermé, lorsqu'on travaille de l'amiante en milieu fermé et en fait, lorsque l'on déplace des plaques d'amiante en milieu ouvert, il n'y a pas de risque majeur. C'est simplement ce que je voulais préciser, merci. »

Monsieur le Maire : « Oui, ça aurait pu être fait avant 2007 aussi, mais la collectivité a connaissance depuis 2007 du rapport. Donc c'était après 2007 qu'il fallait faire, mais je ne parle pas de découpe d'amiante en terme de volatilité, je parle d'isolation à base d'amiante qui aurait pu être dangereuse et ce n'est pas le cas aujourd'hui donc il est temps de s'y atteler et de protéger nos agents et nos bâtiments de travail. S'il n'y a plus de questions, je propose d'adopter cette délibération. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

29 voix pour – 4 abstentions (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL et Messieurs Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI)

**PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT
D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SPÉCIALISÉS**

La ville de Guipavas est régulièrement sollicitée pour sa participation aux charges de fonctionnement d'établissements dispensant un enseignement spécialisé (CLIS, ULIS ou IME).

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Éducation, la commune ne disposant pas de classe de ce type est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfant résidant sur son territoire lorsque son inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à des raisons médicales.

Il est proposé de verser la somme de 930,13 € par enfant scolarisé (équivalent au coût par élève des établissements publics calculé pour l'année 2025 voté lors du Conseil municipal du 18 décembre 2024) aux établissements suivants :

- Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) – École Sainte Anne à Plabennec, 1 enfant scolarisé : 930,13 €
- Unité d'enseignement IEM-IME – Complexe de « Kerdelune » Landerneau, 2 enfants scolarisés : 1 860,26 €

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le paiement des frais de scolarisation tels que présentés.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL

Dans le cadre du Projet Éducatif Local mis en œuvre par la ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2025 afin de subventionner des projets inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage.

Le 08 janvier 2025, la commission d'instruction du Projet Éducatif Local a validé le projet suivant :

- École Jacques Prévert : Roulez Brest 525 €

Près de 3/4 des enfants et adolescents français n'atteignent pas les standards d'activité physique recommandés par l'OMS. En 25 ans, les enfants ont même perdu 40 % de leur capacité cardio-vasculaire (données publiées par le ministère des Sports le 04/03/2014).

Le projet « Roulez Brest » a dans un premier temps un but de prévention de la santé, en faisant découvrir une activité physique transposable en extérieur et pouvant être reprise en famille durant les week-ends et les vacances.

L'équipe enseignante souhaite ainsi donner le goût à un mode de vie actif. Pour cela, les élèves participeront à 4 séances de 2h animées par un coach du Brest Roller Club. Pour conclure le projet, la classe prendra part à une olympiade interécole comportant 3 épreuves : boardercross (course d'obstacles), course de vitesse et keirin (course longue).

Les modalités de versements de la subvention :

	25 % à l'issue de la commission d'instruction	75 % après la réalisation sur présentation du bilan pédagogique et financier de l'action
École Jacques Prévert	125 €	400 €

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ACCORDER le versement de la subvention exceptionnelle de 525 € dans le cadre du Projet Éducatif Local à l'école élémentaire Jacques Prévert.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM.

Monsieur Jean-Yves CAM : « Je vais faire une remarque un peu sibylline, mais je note que le Ministère des Sports ne suit pas trop ce sujet parce que les dernières données sur le sujet datent de 2014. Ça m'amuse. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ AUX ACTIVITÉS DE VOILE POUR LES ÉLÈVES DE CYCLE 3 DES ÉCOLES PUBLIQUES

La ville de Guipavas, en raison de ses spécificités géographiques, est un territoire tourné vers la mer. La collectivité souhaite affirmer cette identité du territoire, en soutenant les actions autour du nautisme

scolaire pour les élèves des classes de CM2 (dont classes de double-niveau) des établissements publics du 1^{er} degré de la commune.

Pour cela, la ville souhaite s'appuyer sur l'association Terre de glisse (Sports Nautiques Relecq-Kerhuon) pour l'organisation de séances multisupport. Outre la découverte du monde maritime, l'activité voile à l'école a pour ambition de développer l'autonomie et la familiarisation des enfants à leur environnement.

La ville de Guipavas et l'association Terre de glisse mettront en œuvre les moyens nécessaires, y compris financiers, à l'accomplissement de ce projet.

Pour l'année 2024-2025, le coût par élève sera de 38 € par séance soit 152 € pour une session de 4 séances.

L'ensemble des séances sera réglé par la collectivité sur présentation de factures précisant le nombre d'élèves ayant bénéficié des séances de nautisme.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER ces modalités de prise en charge ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire ajoute : « C'est quelque chose qui a très bien fonctionné sur l'année scolaire précédente et qui a vraiment trouvé son public. Tout le monde était ravi. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Mesdames et Messieurs Jacques GOSSELIN, Joël TRANVOUEZ, Céline SENECHAL, Ingrid MORVAN (procuration suspendue), Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Éliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Régine SAINT JAL et Emmanuel MORUCCI, étant concernés par l'affaire, quittent la salle du Conseil municipal et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER aux associations les subventions de fonctionnement suivantes ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions financières à intervenir

ASSOCIATION	points adhérents	Fonctionnement adhérents	MONTANT
SPORT		2,70	
ALC basketball	255	688,50	688,50
ALC Football	4 351	11 747,70	11 747,70
ALC gymnastique féminine	947	2 556,90	2 556,90
ALC Pétanque	106	286,20	286,20
ALC Badminton	131	353,70	353,70
ALC Cyclo Vtt	30	81,00	81,00
ALC Course à pied	143	386,10	386,10
ALC Volley	104	280,80	280,80
ALC Tennis de table	53	143,10	143,10
ALG toutes sections sport	850	2 295,00	2 295,00
Archers de Guipavas	169	456,30	456,30
Cyclo-Club de Guipavas	727	1 962,90	1 962,90
École de Piste de Guipavas	416	1 123,20	1 123,20
Gym, Form et bien être	1 191	3 215,70	3 215,70
KIAI club	33	89,10	89,10
Sanda Guipavas boxing	191	515,70	515,70
GDR Basket	1832	4 946,40	4 946,40
GDR Football	2 881	7 778,70	7 778,70
GDR Tennis de Table	486	1 312,20	1 312,20
GDR Volley Ball	200	540,00	540,00
GDR Hand	661	1 784,70	1 784,70
Guipavas Oxygène	361	974,70	974,70
Judo Club de Guipavas	1 064	2 872,80	2 872,80
Skol Gouren Gwipavaz	343	926,10	926,10
Twirling Évolution	557	1 503,90	1 503,90
Guipavas BMX	799	2 157,30	2 157,30
A.S. Tourbian	61	164,70	164,70
Pétanque club de Tourbian	137	369,90	369,90
Penn-Ar-Bed Kin Ball	35	94,50	94,50
Exocet Darts Club	85	229,50	229,50
Pétanque Guipavasienne	206	556,20	556,20
Union cycliste guipavasienne	100	270,00	270,00
Guipavas Savate	330	891,00	891,00
<i>Sous Total Sports -a)</i>	19 835	53 554,50	53 554,50
COMITÉS DE LIAISON			
	<i>nbre sections</i>		
Amicale Laïque de Coataudon	15	2 204,59	2 204,59

Amicale Laïque de Guipavas	16	1 594,06	1 594,06
Les Gars du Reun	7	1 201,35	1 201,35
<i>Sous Total Comités de Liaison - b)</i>	38	5 000,00	5 000,00
CULTURE			
ALC Théâtre	12	32,40	32,40
ALC A vos pinceaux	58	156,60	156,60
ALC Danse Bretonne	18	48,60	48,60
ALC danse initiation (enfants/ado)	976	2 635,20	2 635,20
ALC Marche et Jeux	35	94,50	94,50
Amicale Laïque de Guipavas ttes sections culturelles	439	1 185,30	1 185,30
Acrimonie	740	1 998,00	1 998,00
Evi'Danse	430	1 161,00	1 161,00
Comité de Jumelage	70	189,00	189,00
AGIP	42	113,40	113,40
Jazz Pulsion	1637	4 419,90	4 419,90
Les Amis de la Chapelle St Yves	82	221,40	221,40
Théâtre de l'Artscène	287	774,90	774,90
War Roudou ar Gelted	134	361,80	361,80
Fanfare Goût du Reuz	29	78,30	78,30
<i>Sous-Total Culture -c)</i>	4 989	13 470,30	13 470,30
LOISIRS			
Association Chasse « la Guipavasienne »	96	259,20	259,20
ALC art floral	102	275,40	275,40
Stéréophone	6	16,20	16,20
Atelier création loisirs	86	232,20	232,20
Guipavas AVF Accueil	208	561,60	561,60
Les vieux pistons	66	178,20	178,20
Jeux Détentes Loisirs Retraités	610	1 647,00	1 647,00
GDR évasion	231	623,70	623,70
CQFD	82	221,40	221,40
<i>Sous Total Loisirs - d)</i>	1487	4 014,90	4 014,90
SOCIALES - HUMANITAIRES			
Club Cœur et Santé	284	766,80	766,80
La Ronde	648	1 749,60	1 749,60
Tarikaréa	58	156,60	156,60
<i>Sous-Total Sociales-Humanitaires - e)</i>	990	2 673,00	2 673,00
PATRIOTIQUES			

FNACA	68	183,60	183,60
Le Souvenir Français	57	153,90	153,90
Association Montfortaine	144	388,80	388,80
Officiers Mariniers	249	672,30	672,30
UNC-UNC/AFN	454	1 225,80	1 225,80
<i>Sous Total Patriotiques - f)</i>	972	2 624,40	2 624,40
<i>Sous total Associations - h : de a) à f)</i>		81 337,10	81 337,10
DEMANDES PARTICULIÈRES			
DDEN	16	43,20	43,20
Sous Total Demandes Particulières - i)		43,20	43,20
<i>Sous Total Subventions accordées - j)</i>		81 380,30	81 380,30
<i>Subventions exceptionnelles à venir -j)</i>			10 000,00
<i>Partenariats culturels -k)</i>			14 000,00
<i>Partenariats sportifs -l)</i>			22 900,00
TOTAL GÉNÉRAL= h) + i) +j)		81 380,30	128 280,30 €

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire ajoute : « C'est le même système de calcul par point. Moins de 25 ans, plus de 25 ans. Guipavasiens, pas Guipavasiens. »

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Monsieur Pierre BODART.

Monsieur Pierre BODART : « Oui, Monsieur le Maire, je voudrais que vous me précisiez pourquoi l'association Montfortaine est classée dans les associations patriotiques. Il ne me semble pas que son objet soit patriotique, mais plutôt culturel. »

Monsieur le Maire répond : « Tout à fait, mais je pense que ça a toujours été comme ça. On n'a pas changé quoi que ce soit, mais on peut changer de case s'il le faut. »

Monsieur Pierre BODART : « Oui, parce que la répétition d'une erreur n'en fait pas une vérité. »

Monsieur le Maire répond : « Non, tout à fait, on est d'accord. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION A SIGNER DES PARTENARIATS SPORTIFS POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur le Maire prend la parole : « Il y a encore les partenariats sportifs donc je ne pense pas que tout le monde soit concerné. Vous pouvez faire rentrer les sortants. C'est toute l'aberration de ce type de délibération où les gens qui pourraient répondre à des questions éventuelles sont sortis.

Madame Claire LE ROY intervient : « On est limite au quorum »

Monsieur le Maire répond : « Oui, mais quand il y a les déports, il n'y a pas d'histoire de quorum normalement. Il ne me semble pas parce qu'à la métropole c'est pareil. Quand on sort, il y a plus de monde dehors que dedans parfois. »

Mesdames et Messieurs Jacques GOSSELIN, Joël TRANVOUEZ, Céline SENECHAL, Catherine ANDRIEUX, Éliane PICART, Régine SAINT JAL et Emmanuel MORUCCI reprennent place au sein du Conseil municipal.

Madame Ingrid MORVAN (procuration suspendue) et Messieurs Pierre GRANDJEAN, Yannick CADIOU et Jean-Yvon BOUCHEVARO ne prennent pas part au vote, car concernés par l'affaire.

Les associations citées ci-dessous organisent des rencontres sportives tout au long de l'année 2025. La ville est un partenaire majeur de ces événements. À ce titre, il est proposé qu'elle participe aux frais engagés par les associations à hauteur globale de 22 900 €.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un partenariat spécifique avec les associations correspondantes pour ces manifestations sportives.

Les engagements de la ville de Guipavas sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Association	Objet	Partenariat 2025
Les Archers de Guipavas	Concours de tir dont un concours de sport adapté	700,00 €
ALC ACDC	La Biskoulenn	600,00 €
Guipavas Oxygène	Trail de Guip'	1 000,00 €
Union cycliste Guipavasienne	Grand prix des commerçants	1 500,00 €
Guipavas BMX	Coupe de Bretagne	800,00 €
Guipavas BMX	Coupe de France	5 000,00 €
ALC Football	Challenge Louis Rivoallon	800,00 €
GDR Football	Challenge du Printemps	6 000,00 €
GDR tennis de table	Tournoi Open régional	1 800,00 €
GDR Basketball	Tournoi International Cadets	3 500,00 €
GDR Basketball	4 tournois	1 200,00 €
Total partenariats 2025		22 900,00 €

P.J. : conventions de partenariats sportifs

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il signale que Madame Ingrid MORVAN ne prend pas part au vote pour cette délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « J'ai une question, il n'y a pas de partenariat culturel ? On ne parle que de partenariats sportifs là. »

Monsieur le Maire répond : « Si c'est le Conseil d'avril où on rencontre toutes les associations comme chaque fois normalement. C'est une autre délibération pour les culturels. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Messieurs Pierre GRANDJEAN, Yannick CADIOU et Jean-Yvon BOUCHEVARO reprennent place au sein du Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et L 2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31 relatif au contrôle financier exercé par le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9 portant définition des autorisations de programme et autorisations d'engagement et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et autorisations d'engagement et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le règlement budgétaire et financier établi par la commune,

Par dérogation du principe d'annualité budgétaire, la procédure d'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) vise à planifier la dépense sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) sont la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses d'investissement. Elles demeurent valables sans limitations de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les crédits de paiement (CP) sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Ainsi le budget 2025 ne contient que les CP de l'année 2025.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des CP ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des CP doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes de celles du budget primitif et des décisions modificatives.

Au regard des dépenses réalisées à fin 2024, il est proposé de réviser la répartition des CP des trois autorisations de programme comme suit :

N°	programme	AP	Mandaté 2023	Mandaté 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
2023-01	Restauration église	2 641 400 €	7 200 €	21 199.36 €	300 000 €	570 000 €	868 200 €	874 800.64 €

	Saint Pierre - Saint Paul							
2023-02	Travaux de modernisation de l'Alizé	1 400 000 €	39 797.32 €	262 119.24 €	1 098 083.44 €			
2024-01	Travaux de construction de l'école maternelle Louis Pergaud	7 329 044.14 €	0 €	2 430 336.45 €	4 898 707.69 €			

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la révision des autorisations de programme et des crédits de paiement des AP/CP n° 2023-01, n° 2023-02 et n° 2024-01 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à ces opérations à hauteur des autorisations de programme et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2025.

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Madame Isabelle BALEM.

Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Les chiffres qui figurent dans ce tableau figurent bien évidemment au budget et donc se trouvent, je dirais, dans les deux délibérations, mais je voudrais cependant revenir sur les deux premières lignes de ce tableau. Tout d'abord, les travaux de restructuration de l'église Saint Pierre et Saint Paul. Au Conseil de décembre, dernier Conseil, je vous avais interrogé sur ces travaux en vous disant que depuis le début de votre mandat, vous n'aviez cessé de reculer année après année, les travaux de l'église et que ça devenait quand même quelque chose d'extrêmement urgent. On le voit ici, vous avez maintenu 300 000 euros, ce qui était la somme que vous nous aviez annoncée au mois de décembre, et vous m'aviez dit qu'il s'agirait tout d'abord de travaux concernant le clocher. Je voudrais savoir quand est-ce que ces travaux sont prévus ?

La deuxième ligne est un petit peu plus étonnante parce que cette somme de 1 098 000 euros pour les travaux de modernisation de l'Alizé ne correspond pas à ce qui nous a été présenté en décembre puisqu'en décembre il était question notamment dans le plan pluriannuel d'investissement, mais dans les documents du rapport d'orientations budgétaires, nous avions un montant de 665 000 euros. On passe là à 1 098 000 euros. C'est quand même multiplié par 1,65 donc je voudrais savoir comment en deux mois on passe de 665 000 à 1 098 000 ? Merci. »

Monsieur le Maire répond : « Pour l'Alizé, ce ne sont que des reports de crédit, un décalage de paiement tout simplement. Pour l'église, oui, par contre, vous avez vu le nombre de chantiers qu'on a menés depuis le début du mandat ? Je pense qu'on ne peut pas tout faire en même temps. Il y a les entreprises et les services qui doivent échelonner les sujets. Et j'ai toujours dit, si vraiment il y avait un gros problème demain, on consignerait l'église et puis il y aurait la chapelle, pourquoi pas ? Les travaux du clocher devraient démarrer en septembre. On vous présentera l'APD, l'avant-projet définitif, pour le Conseil d'avril puisqu'on voulait le passer à ce Conseil-ci, mais on n'a pas eu tous les éléments avec les bureaux d'études qui travaillent dessus, donc ça sera en avril pour la validation. Démarrage du clocher normalement en septembre. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

29 voix pour – 4 abstentions (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL et Messieurs Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI)

Monsieur le Maire invite l'ensemble des élus à faire une pause à 9h51 puis reprise de la séance à 10h15.

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Joël TRANVOUEZ : « Chers collègues, vous avez sans doute été passionnés par la pièce de théâtre « Panique aux ministères ». Non pas celle jouée récemment par la troupe Tango de l'Amicale Laïque de Coataudon. Mais par celle diffusée depuis près de 6 mois par nos Parlementaires au Sénat et à l'Assemblée nationale et relayée par nos chaînes nationales en continu. Alors, comment construire le budget de sa commune pour 2025 quand on ne sait pas quel sera celui de l'État ? Confronté à la dégradation de la situation des dépenses publiques sous l'effet des crises successives, des baisses d'impôts et du ralentissement de la croissance, l'État se trouve aujourd'hui dans une situation financière délicate. Avec les projections actuelles, son déficit public 2024 est ainsi estimé à 6,1 % du produit intérieur brut (PIB) et l'objectif affiché est de le ramener à 5,4 % du PIB dès 2025. Cet effort significatif de consolidation a vocation à s'ancrer dans une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029. Ces difficultés budgétaires vont affecter durablement l'ensemble des acteurs (contribuables, entreprises, collectivités...). Pour autant, notre équipe municipale, avec le concours toujours efficace de Madame Anne QUENTEL, a tenu à respecter les plannings de présentation du rapport d'orientations budgétaires en décembre et celui du budget primitif ce jour. Cette note de présentation fait état dans sa première partie, pages 3 à 11, de données statistiques d'activités des services de la commune. Je ne m'étendrai pas sur ses chiffres. Je vous laisserai le soin de les commenter si besoin. La seconde partie de ce document, pages 12 à 20, présente le budget primitif pour l'exercice 2025. Celui-ci, présenté au ROB de décembre dans sa partie analyse prospective, n'évolue que très peu dans cette mouture.

Ainsi ce budget principal, tableau page 12, s'équilibre, en recettes-dépenses,

☞ En fonctionnement à 16 868 400 €

☞ Et en section investissement à 14 992 000 €

Soit un total général à 31 860 400 € contre 27 373 200 € pour l'exercice 2024, soit plus 4 487 200 €.

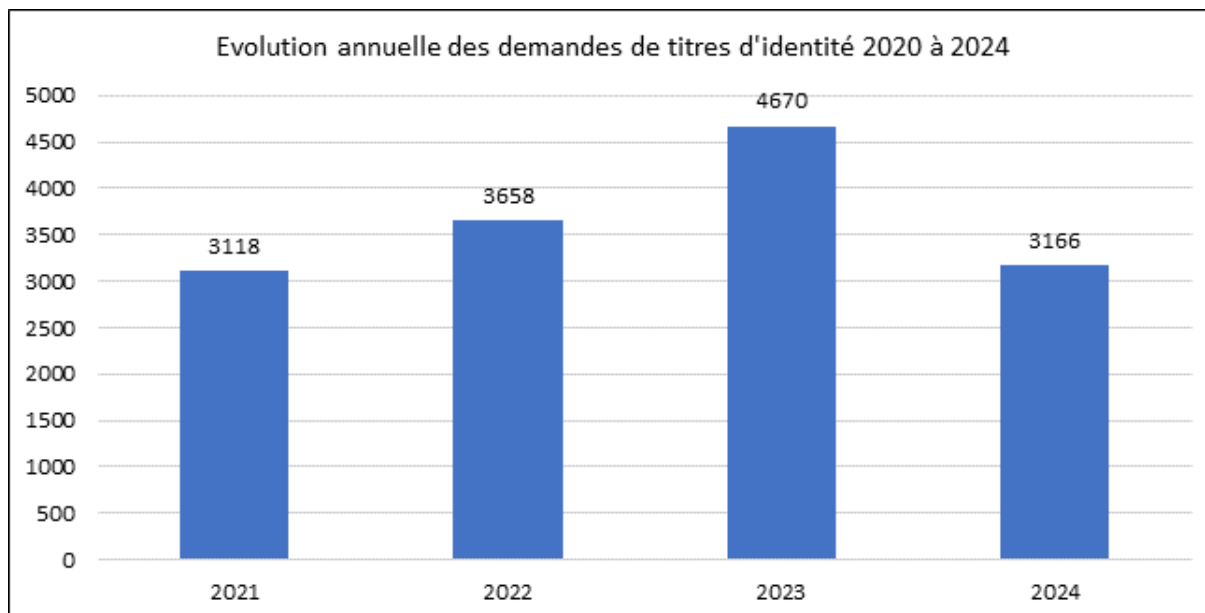
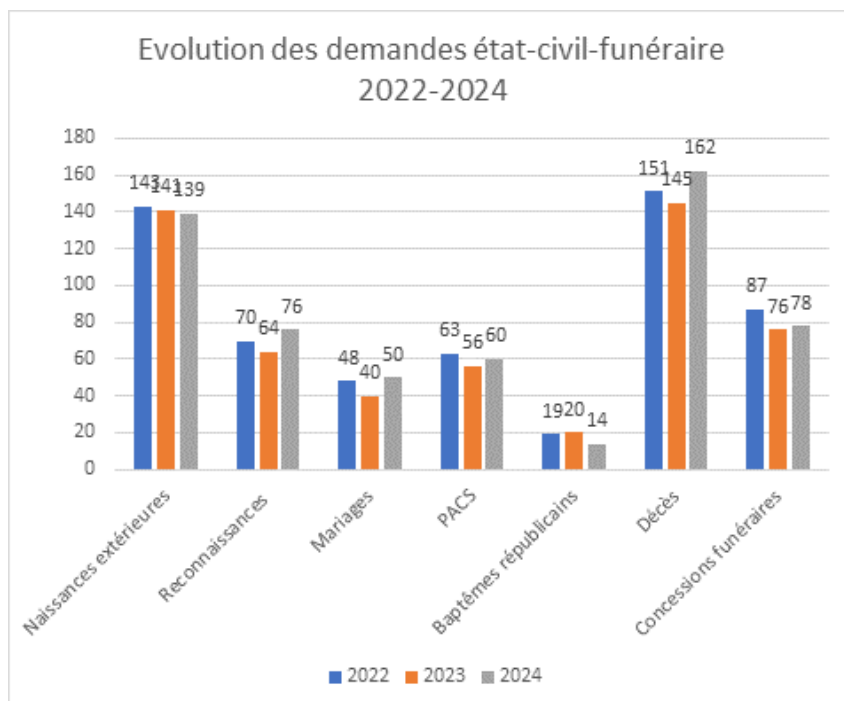
En augmentation sur la partie fonctionnement de 436 400 € et sur la partie investissement de 4 050 800 €.

Je rappelle, également avant tout, que la présentation de ce budget se fait par comparaison avec le budget de l'exercice écoulé.

Passons ainsi à la page 13.

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ 2024

1- ÉTAT CIVIL



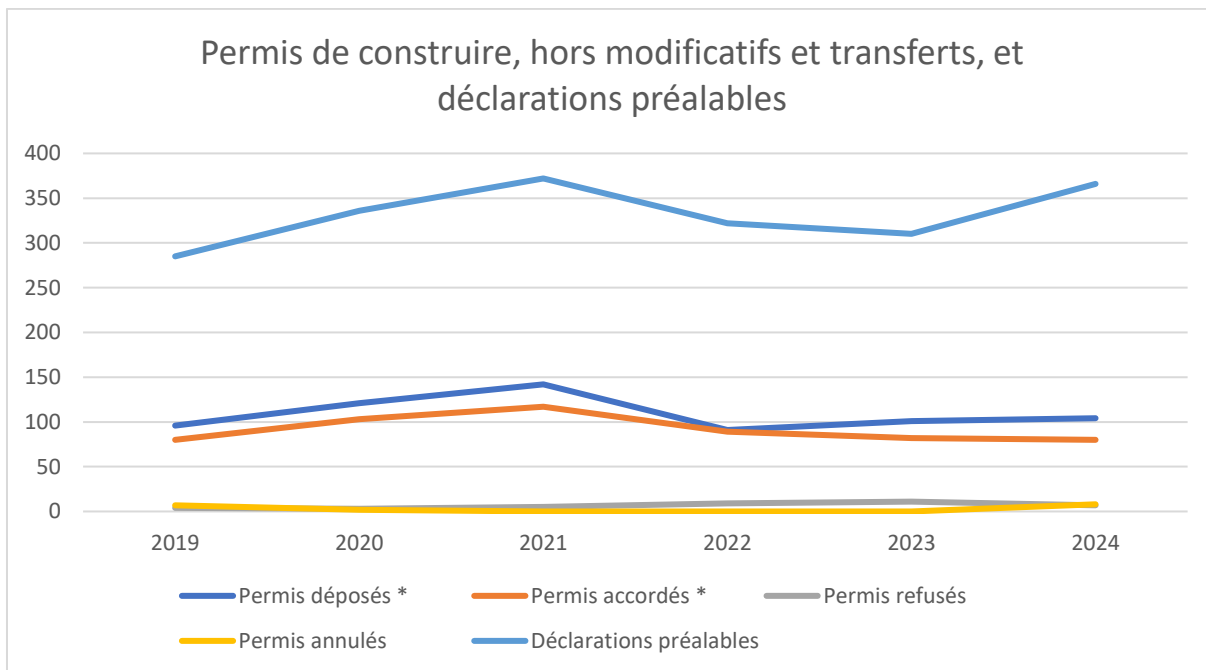
2- URBANISME

➤ Permis de construire :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
--	------	------	------	------	------	------

Permis déposés *	96	121	142	91	101	104
Permis accordés *	80	103	117	89	82	80
Permis refusés	4	3	5	9	11	7
Permis annulés	7	2	0	0	0	8
Déclarations préalables	285	336	372	322	310	366

* Hors modificatifs et transferts



➤ **Certificats d'urbanisme**

2019	2020	2021	2022	2023	2024
278	313	399	393	325	341

➤ **Déclarations d'intentions d'aliéner**

2019	2020	2021	2022	2023	2024
297	302	326	270	218	222

3- POLICE MUNICIPALE

Les missions des policiers municipaux se fondent sur une action de prévention et de sécurisation des biens et des personnes, par une présence régulière sur le terrain en liaison avec les militaires de la gendarmerie nationale.

En 2024, le fonctionnement du service de police municipale a bénéficié de quelques évolutions :

- Renfort temporaire d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique de février à avril pour compenser la vacance d'un poste titulaire.
- Mutualisation ponctuelle des moyens humains et matériels avec la PM de Gouesnou lors de manifestations publiques clairement identifiées (Fête de l'été et Gouesnou Memory), validée par la Préfecture du Finistère.

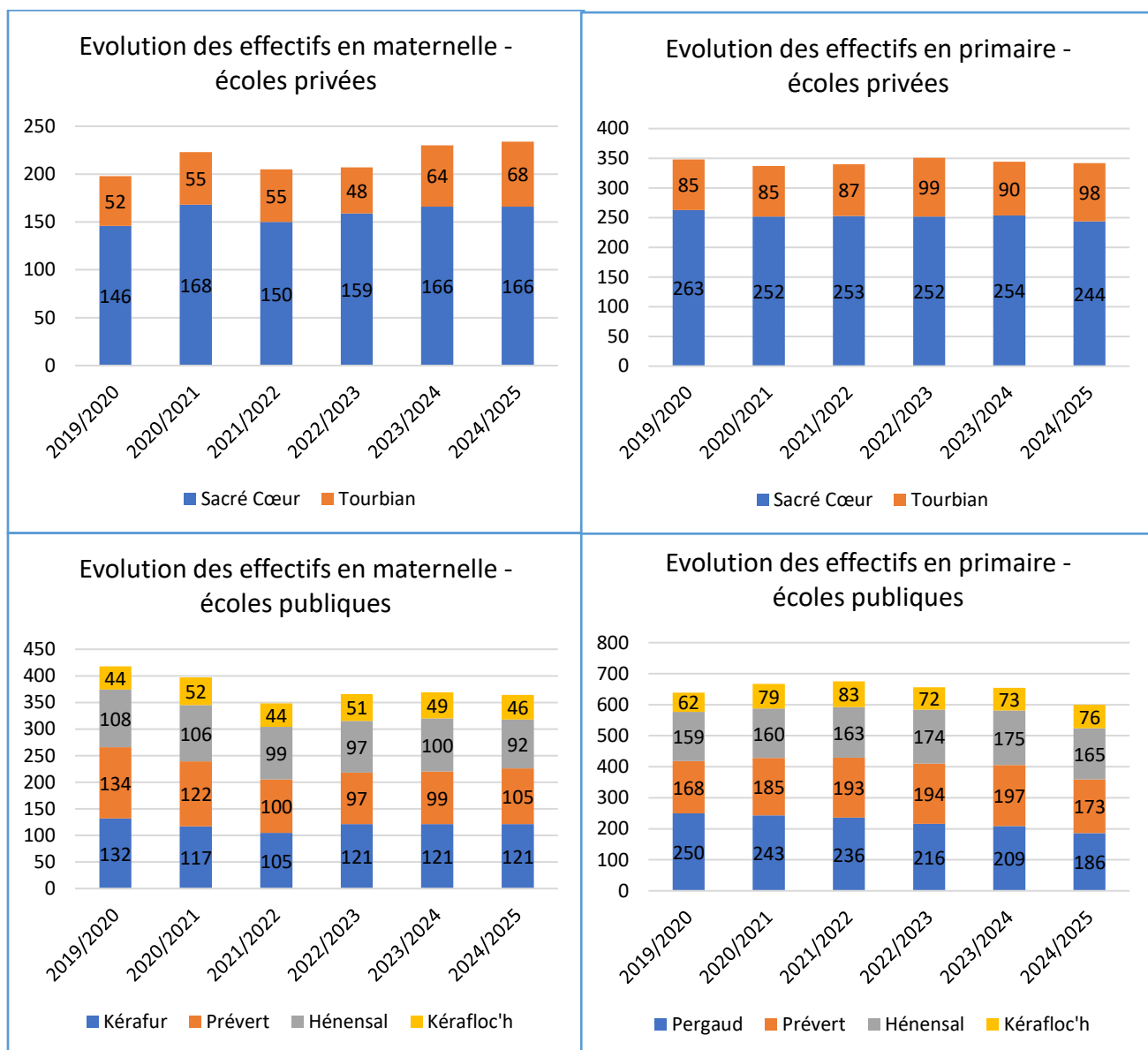
- Réunion des agents dans un seul bureau pour création d'un local de supervision urbaine en raison du développement de la surveillance vidéo des voies publiques.

L'action de « Prévention routière » dite « Pass piétons » s'est poursuivie au sein des établissements scolaires de la commune avec notamment, 6 écoles concernées (Hénensal, Pergaud, Prévert, Kerafloch, Notre Dame de Tourbian et Notre Dame du Sacré Cœur) au bénéfice de 11 classes de CE1/CE2 pour un effectif de 265 élèves.

Les principaux chiffres 2023 et 2024 selon les catégories d'activités :

CATÉGORIE \ ANNÉE	2023	2024
MISSIONS ADMINISTRATIVES		
Mains Courantes	883	1 247
Rapports (information, constatation, PV)	19	12
Dépôts plaintes	6	4
Arrêtés Municipaux (voirie, manifestations, buvettes, taxi, chiens)	279	254 (correspondant à 44 % des arrêtés de l'ensemble de la collectivité)
Courriers informations, requêtes	Reçus : 1 489/Réponses : 705	Reçus : 1 395/Réponses : 658
Objets Trouvés/Perdus	62 enregistrés 24 % restitués	115 enregistrés 17 % restitués
MISSIONS EXTÉRIEURES		
Opérations Tranquillités Vacances	45 habitations – 323 passages	68 habitations – 526 passages
Surveillances écoles (fixes ou mobiles)	114	108
Funéraire (scellés/exhumations/cimetière)	73/19/18	106/14/41
Dégradations (public/privé, dépôt déchets)	27	44
Doléance, différend, interventions diverses	298	277
Vols	2	4
Verbalisations/Contraventions	95	361
Fourrières automobiles	23 (dont 5 restituées)	17 (dont 5 restituées)
Accidents	7 matériels	5 (matériels : 3/corporels : 2)
Découverte véhicules 2 et 4 roues	5 (dont 2 volés)	4
Surveillance générale	67	38
Animaux (bruit, mordeurs, dangereux)	15	9
Prévention routière	29 interventions	33 interventions

4- VIE SCOLAIRE



➤ Cantine

	2021		2022		2023		2024	
	Nb repas	Moy jour	Nb repas	Moy jour	Nb repas	Moy jour	Nb repas	Moy jour
Pergaud primaire	25 566	194	24 677	175	23 151	165	23 674	170
Kérafur maternelle	10 664	81	10 430	74	12 743	91	11 654	84
Prévert prim/mat	31 018	235	30 092	213	33 145	237	32 888	237
GS Hénensal	26 909	204	27 057	192	29 125	208	29 458	212
GS Kérafloc'h	11 807	89	12 196	86	13 083	93	13 175	95
TOTAL	105 964	803	104 452	741	111 247	794	110 849	798

➤ Garderie

	2021		2022		2023		2024	
	Matin	Matin	Soir	Matin	Matin	Soir	Matin	Matin
Pergaud primaire	3 139	6 187	3 138	6 956	2 738	6 572	3 360	6 755
Kérafur maternelle	2 791	3 746	3 113	3 993	3 088	4 362	3 385	4 256
Prévert maternelle	2 264	3 761	2 834	4 295	3 216	4 906	2 902	4 498
Prévert primaire	3 868	6 478	4 571	7 746	4 447	8 280	4 093	8 065
GS Hénensal	4 331	8 290	4 181	9 895	3 908	10 358	4 528	11 375
GS Kérafloc'h	2 667	4 124	3 690	5 272	3 574	5 129	3 673	5 602
TOTAL	19 060	32 586	21 527	38 157	20 971	39 607	21 941	40 551

➤ Périscolaire Animation (midi/soir)

2024	Prévert		Henensal		Pergaud		Kérafloch	
	Mater	Elem	Mater	Elem	Mater	Elem	Mater	Elem
Nombre d'enfants différents accueillis	102	209	116	151	85	256	47	59
Nombre d'heures de présences	3 268	10 792	4 587	12 462	1 722	11 817	667	6 208

5- ENFANCE-JEUNESSE

➤ Accueil de Loisirs sans Hébergement (2 ans ½ - 11 ans) vacances

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total d'enfants	8 771 ¹	856	942	1 077	903
Enfants moins de 6 ans	441	447	460	512	511

¹ Les 9-11 ans sont déclarés en ALSH et non plus en maison des jeunes

2024	St Thudon (2/6 ans)	Prévert (2/6 ans)	MQC (2/6 ans)	MQC (6/9 ans)	MDJ (6/11 ans)
Nombre d'enfants différents accueillis	283	118	110	106	495
Nombre d'heures de présences	24 656	10 088	10 796	8 240	35 948

➤ Accueil de Loisirs sans Hébergement (2 ans ½ - 11 ans) Mercredis

2024	St Thudon (2/6 ans)	Prévert (2/6 ans)	MQC (2/6 ans)	MQC (6/9 ans)	MDJ (6/11 ans)	Total
Nombre d'enfants différents accueillis	145	83	70	84	263	645
Nombre d'heures de présences	12 123	6 772	7 019	6 157	17 030	49 101

➤ **Maison des Jeunes (12 ans et plus) mercredis/vacances**

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre jeunes accueillis	42 ¹	38	45	44	38
Heures de présence				3 328	2 324

¹ Les 9-11 ans sont déclarés en ALSH et non plus en maison des jeunes

➤ **Les mercredis du sport**

	2020	2021	2022	2023	2024
3 ans	6	11	12	19	12
4 ans	9	4	7		
5 ans	8	12	6	13	18
6 ans	7	4	10		
7 ans	7	5	5	16	14
8 ans	4	6	5		
9 ans	3	3	5		
TOTAL	44	45	50	48	44

➤ **Éveil sportif**

	2020	2021	2022	2023	2024
4 ans	30	35	37	34	31
5 ans	36	36	32	30	31
6 ans	19	35	19	23	26
TOTAL	85	106	88	87	88

➤ **Accompagnement scolaire**

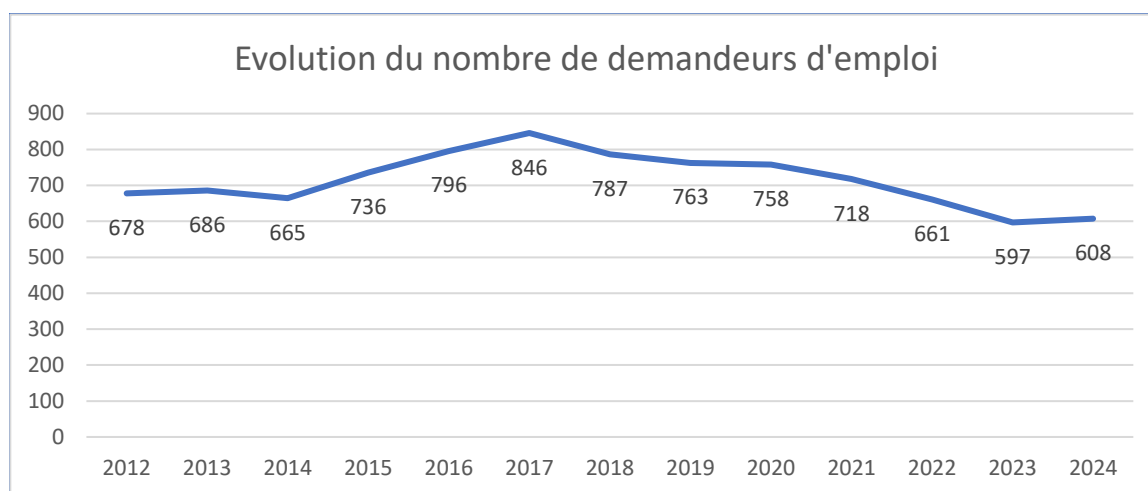
Nb d'enfants	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
GS Prévert	20	17	20	27	25
GS Pergaud	20	22	25	25	23
GS Kérafloc'h	9	10	6	11	12
GS Hénensal	12	14	13	18	23
TOTAL	61	59	64	81	83
Nombre bénévoles	16	15	24	27	32
Nombre animateurs	6	6	5	4	4

➤ **Maison de l'enfance**

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'enfants accueillis	142	113	116	109	107
Taux d'occupation réel (en %)	64	80	83	83	81
Nombre d'heures de présence	78 255	98 665	102 766	100 673	99 483
Taux d'occupation financier (%)	64	82	85	85	84

6- VIE SOCIALE

➤ **Demandeurs d'emploi**



Au 31/12/2024, 608 demandeurs d'emploi (313 hommes – 295 femmes).

➤ **Demandes de logements**

	2021	2022	2023	2024
Demandes	3 829/2 294/150	4 472/2 795/159	5 285/3 239/194	5 512 ¹ /3 517 ² /202 ³
Attributions	77	138	104	97

1 Nb total dossiers déposés/2 Nb habitants de Brest Métropole/3 Nb Guipavasiens

5 512 est le nombre total de dossiers déposés auprès des bailleurs sociaux dont 3 517 habitants de Brest Métropole et 202 Guipavasiens. On relève 104 attributions de logements sociaux.

7- ALIZE

- **Programmation et fréquentation sur la saison 2023-2024**

L'Alizé a accueilli 35 spectacles pour un total de 55 séances dont 8 spectacles scolaires et 10 spectacles programmés par des producteurs privés, mais également 9 expositions. La 40^{ème} édition du salon d'Automne en novembre 2023 a été fortement plébiscitée.

Plus de 10 000 spectateurs ont assisté aux spectacles programmés par le service culture, dont 2 500 personnes, lors de la 12^{ème} édition du Festival de Magie.

Les spectacles des producteurs privés ont rassemblé près de 10 000 personnes soit un total de 20 000 personnes sur la saison culturelle.

- 9 séances cinéma ont été programmées par le Pôle culture à l'auditorium de l'Awena et sont réservées aux abonnés des 2 structures et aux bénéficiaires du CCAS.
- Succès des temps forts et animations hors les murs
2^{ème} édition du Festival Théâtre'Alizé et 2^{ème} édition du Barouf dans l'Bourg
Fête de la Bretagne, Fête de l'été, Fête du Patrimoine et Animations de Noël.
- Réflexion et début du travail de réalisation de la 2^{ème} boucle du parcours de valorisation du patrimoine culturel au Douvez : circuit de 5 kilomètres jalonné de 15 panneaux dont l'inauguration est prévue en septembre 2025 lors de la Fête du Patrimoine.
- La médiation scolaire
Les spectacles et les expositions font l'objet de rencontres avec les artistes (bords de scène et ateliers).
- Billetterie – Recettes au 31/12/2024, 68 999 € contre 58 299 € en 2023.
- Location de la salle – Recettes au 31/12/2024, 17 405 € contre 36 550 € en 2023.

Malgré la fermeture de l'Alizé pour travaux au 01/07/2024, les recettes de billetterie sont en hausse de 10 700 €.

Les produits de la location de la salle s'élèvent à 17 405 € entre le 01/01 et le 30/06/24 (date de la fermeture de la salle pour restructuration), soit un chiffre stable sur le 1^{er} semestre d'exploitation.

- Abonnements :

	Saison 2019-2020	Saison 2020-2021	Saison 2021-2022	Saison 2022-2023	Saison 2023-2024	Saison 2024-2025
Abonnement « Famille »	44	Remboursement des abonnements (Covid-19)	21	33	42	Suspension des abonnements durant les travaux de l'Alizé
Abonnement individuel	44		27	26	56	
Abonnement « groupe »	2		3	4	7	

Il faut noter une hausse des abonnements sur la saison culturelle 2023-2024. La politique tarifaire et les tarifs préférentiels accordés sur les spectacles programmés par les producteurs privés l'expliquent.

En raison des travaux de l'Alizé, les abonnements sont suspendus durant la saison 2024-2025 au profit de tarifs préférentiels.

Billetterie sociale

En collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale, une billetterie sociale a été mise en place à destination des bénéficiaires depuis plusieurs années. Ce dispositif concerne environ une trentaine de personnes par saison culturelle (individuels ou familles). Des places leur sont attribuées sur les spectacles programmés par la ville et sur certains spectacles de producteurs privés.

8- AWENA

- 49 225 entrées (+5,1 % par rapport à 2023)

- 1 750 467 prêts (+155 724 retours) (-4,1 % par rapport à 2023), en légère augmentation à la situation d'avant Covid (2019). (Semaine de fermeture pour la montée de version + 10 ans avec 1,5 j sans prêts)
- Emprunteurs actifs (au moins 1 prêt dans l'année) : 3 435 (-0,1 % par rapport à 2023). 72 % ont fait leur inscription à l'Awena (carte locale ou pass'média).
- 486 nouveaux abonnés (carte Awena ou carte pass'média souscrite à Guipavas)
- Le plus grand emprunteur a emprunté 511 documents en 2024
- L'emprunteur le plus âgé est une habitante de Guipavas de 97 ans.
- Réservations : 7 034 réservations (+60 % par rapport à 2019), un boom des réservations depuis le Covid.
- Lancement du prêt de console PS5, de chaîne Hi-Fi, les lecteurs Victor (pour les mal voyants)
- Ouverture d'un compte Instagram awena.guipavas
- Montée de version du logiciel de gestion des médiathèques (pass'média) et fermeture de toutes les médiathèques du réseau 1 semaine
- De nombreuses actions culturelles grand public : atelier DIY (Do it Yourself), projections, contés, théâtre d'improvisation, lectures, jeux vidéo et réalité virtuelle, après-midi qui fait peur, atelier scientifique...
Plus de 1 650 spectateurs (+18 %) pour plus de 70 actions de 6 mois à 106 ans, Quasi toutes les propositions se sont jouées à guichets fermés (hors animations 10 ans)
- Plus de 800 visiteurs pour la 2^{ème} braderie. (3 jours)
- Plus de 800 visiteurs pour la journée « 10 ans » le samedi 21 septembre 2024.
- Rendez-vous institutionnels tout au long de l'année : crèche, classes, accueils ALSH, MDJ, EHPAD...

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	4 053 000.00	Produits d'exploitation	1 175 000.00
Charges de personnel	7 203 000.00	Impôts et taxes	175 200.00
Autres charges courantes	1 325 700.00	Fiscalité locale	12 072 000.00
Atténuation de produits	1 667 200.00	Dotations et participations	2 584 200.00
Charges spécifiques	1 600.00	Autres Produits gestion courante	516 400.00
Charges financières	435 600.00	Produits spécifiques	400,00
Provision	10 000.00	Atténuation de charges	114 500.00
		Reprise sur provision	110 000.00
Sous-total dépenses réelles	14 696 100.00	Sous-total recettes réelles	16 747 700.00

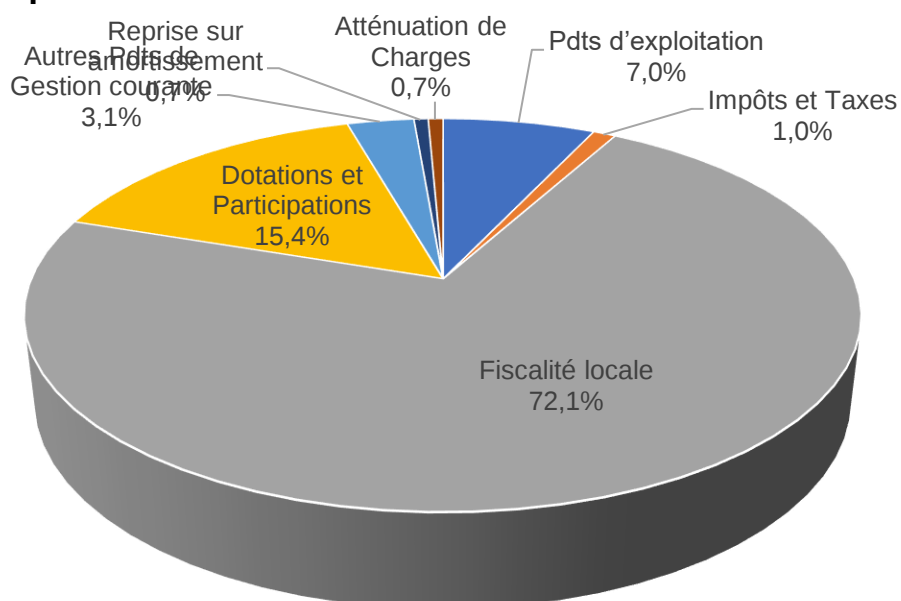
Virement à la section d'investissement	1 460 000.00	Excédent antérieur	0.00
Dotation aux amortissements	712 300.00	Travaux régie	27 300.00
		Neutralisation amortissements	93 400.00
Sous-total dépenses d'ordre	2 172 300.00	Sous-total recettes d'ordre	120 700.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	16 868 400.00	TOTAL FONCTIONNEMENT	16 868 400.00
Déficit d'investissement N-1	2 427 599.07	Excédent d'investissement	0.00
Remboursement emprunts	1 180 000.00	FCTVA	920 000.00
Immobilisations incorporelles	156 782.58	Taxe d'aménagement	30 070.05
Immobilisations corporelles	1 057 202.40	Affectation résultat N-1	2 083 904.37
Immobilisations en cours	9 873 515.95	Subventions	879 095.10
Subventions d'équipement	93 400.00	Emprunt	8 400 000.00
Autres immobilisations financières	0.00	Autres immobilisations financières	423 830.48
Sous-total dépenses réelles	14 788 500.00	Sous-total recettes réelles	12 736 900.00
Travaux régie	27 300.00	Amortissements	712 300.00
Opérations patrimoniales	82 800.00	Opérations patrimoniales	82 800.00
Neutralisation des amortissements	93 400.00	Virement de la section de fonctionnement	1 460 000.00
Sous-total dépenses d'ordre	203 500.00	Sous-total recettes d'ordre	2 255 100.00
TOTAL INVESTISSEMENT	14 992 000.00	TOTAL INVESTISSEMENT	14 992 000.00
TOTAL GÉNÉRAL	31 860 400.00	TOTAL GÉNÉRAL	31 860 400.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En k€	BP+DM 2024	BP 202 5	Évolution	
			En k€	En %
70 – Produits d’exploitation	1 150	1 175	25	2.1 %
73 - Impôts et Taxes	175	175	0	0.0 %
731 - Fiscalité locale	11 825	12 072	247	2.1 %
74 - Dotations et Participations	2 567	2 584	17	0.7 %
75 - Autres Produits de Gestion courante	904	516	-388	-42.9 %
77 - Produits spécifiques	0	0	0	0.0 %
78 – Reprise sur amortissement	0	110	110	-
013 - Atténuation de Charges	111	115	4	3.6 %
TOTAL RECETTES RÉELLES	16 732	16 747	15	0.1 %

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2025



Ainsi les recettes de fonctionnement **prévisionnelles** ressortent à 16 747 k€ contre 16 732 k€ pour 2024, soit en valeurs 15 k€.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation regroupent les produits issus de la facturation des services à la population (ALSH, cantine, garderie, crèche, Alizé, Awena

Une baisse de ces recettes est attendue en 2025 en raison des travaux de restructuration de l'Alizé qui ne permettront pas d'accueillir notamment le Festival de magie.

Impôts et taxes

Ce chapitre intègre la dotation de solidarité communautaire ainsi que les recettes issues du Fonds de Péréquation et Intercommunal et Communal (FPIC).
Les recettes sont stables.

Fiscalité locale

Les recettes de fiscalité prévoient le maintien des taux d'imposition communaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) pour l'exercice 2025.

L'évolution observée des recettes fiscales s'explique principalement par la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales. Cette revalorisation est, pour rappel, calculée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), entre novembre N-1 et novembre N-2. Elle sera de +1.7 % en 2025. Nous avons tablé sur une évolution d'actualisation des bases à 1.8 % sur le ROB présenté en décembre.

Les hypothèses retenues pour les projections d'évolution physique des bases sont prudentes à +1.2% pour les locaux d'habitation et +1.5 % pour les locaux industriels et commerciaux.

La taxe sur la consommation d'électricité est attendue à son niveau de 2024 soit 500 k€ ; en augmentation de +87 k€ par rapport au BP 2024.

S'agissant des droits de mutation, après deux exercices où ces recettes se sont élevées à près de 515 k€, un rebond du marché immobilier est attendu au regard de l'évolution à la baisse des taux d'intérêt. 600 k€ de crédits sont budgétés.

Dotations, subventions et participations

En l'absence de Projet de Loi de Finances pour 2025, les prévisions budgétaires ont été établies sur la base d'une stabilité à 27,2 milliards d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État aux collectivités.

Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, les variations des composantes de la DGF, la croissance démographique de la population DGF ainsi que la croissance de la dotation intercommunalité activeront les mécanismes de péréquation. Ainsi, une perte de près de 50 k€ de la dotation forfaitaire est attendue.

S'agissant de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), un premier lissage de -6 k€ est intégré dans les prévisions.

Le Sénat a adopté le 23 janvier 2025, le PLF 2025 dans lequel, un abondement de la DGF de 290 M€ est inscrit. Sous réserve d'un compromis sur ce PLF par la Commission Mixte Partiaire et d'une non-censure de ce projet de loi, la DGF perçue par la ville de Guipavas pourrait être réévaluée à la hausse.

Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante regroupent les recettes issues des locations des salles et bâtiments communaux.

L'année 2025 prévoit le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement du Menhir qui devrait être clôturé lors du Conseil municipal d'avril 2025.

Pour mémoire, en 2024, la ville a perçu des assurances-vie pour un montant de 388 k€. Cette somme n'est pas reconduite en 2025.

Produits spécifiques

Les produits spécifiques correspondent aux potentielles annulations de mandats sur exercices antérieurs.

Atténuations de charges

Les atténuations de charge incluent la part salariale des chèques déjeuner ainsi que les remboursements de l'assurance statutaire.

Reprise sur provision

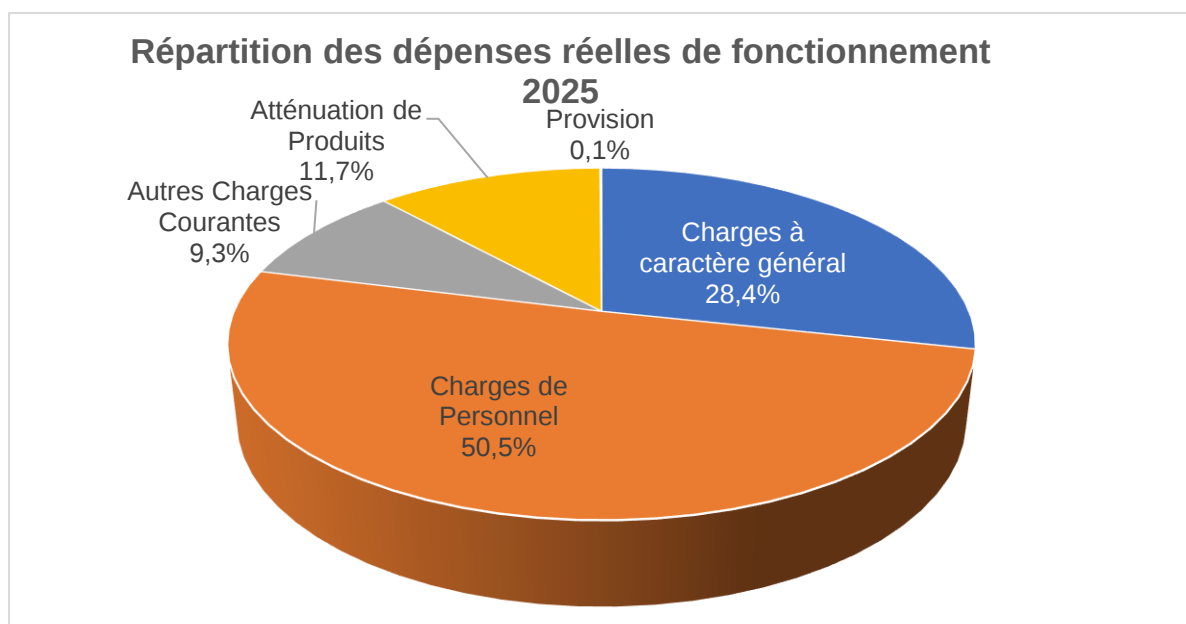
Les difficultés financières rencontrées par le SIVU des Rives de l'Elorn ne lui permettront pas de rembourser une annuité de l'emprunt souscrit pour financer la construction de l'EHPAD Jacques BREL. La ville étant cautionnaire à hauteur de 50 % au même titre que le Conseil départemental du Finistère, une provision pour risque et charges d'un montant de 110 k€ a été constituée sur l'exercice 2024.

Cette provision sera reprise sur l'exercice 2025.

2- ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

k€	BP+DM 2024	BP 2025	Évolution	
			En k€	En %
011 - Charges à caractère général	3 905	4 053	148	3.8 %
012 - Charges de Personnel	7 070	7 203	133	1.9 %
65 - Autres Charges Courantes	1 178	1 325	147	12.5 %
014 - Atténuation de Produits	1 673	1 667	-6	-0.4 %
67 - Charges spécifiques	1	2	1	100.0 %
68 – Provision pour risques et charges	110	10	-100	-90.9 %
TOTAL DÉPENSES RÉELLES (hors charges financières)	13 937	14 260	323	2.3 %

Concernant les dépenses de fonctionnement, on observe une augmentation prévisionnelle de 323 k€ par rapport à l'exercice écoulé.



Charges à caractère général

Une augmentation des charges à caractère général est attendue en 2025. Elles devraient atteindre 4,05 M€.

Les prospectives tiennent compte de :

- Hausse des dépenses de nettoyage des bâtiments communaux dans le cadre du nouveau marché qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025 (+140 k€),
- Maintenance du nouveau système de vidéoprotection de l'espace public (20 k€),
- Dépenses inhérentes à la mise en œuvre du programme Chifoumi (20 k€),
- Location d'un local afin de reloger les agents des services techniques pendant les travaux de restructuration du CTM (54 k€),
- Déconstruction de la maison Solsona située 83 rue Laënnec acquise en 2022 (30 k€).

En parallèle, les nouveaux marchés passés dans le cadre du groupement de commandes permanent de Brest Métropole couplés à la baisse constatée des coûts de l'énergie permettent de réduire de façon conséquente les dépenses en électricité et gaz (-160 k€).

De plus, la fermeture de l'Alizé au 1^{er} semestre 2025 entraîne une baisse de dépenses estimée à -60 k€ (festival de magie, dépenses d'entretien, location de matériel de sonorisation)

Charges de personnel

Les frais de personnel inscrits pour l'exercice 2025 devraient atteindre les 7.2 M€ soit une évolution de +1.9 % par rapport au BP 2024.

Cette progression s'explique notamment par la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales). L'hypothèse d'une augmentation de 3 points pendant 4 ans a été prise. La hausse pour l'exercice 2025 représente +82.5 k€.

Par ailleurs, après une baisse exceptionnelle d'un point du taux de cotisation Urssaf maladie, fixé uniquement pour l'année 2024 par le décret n° 2021-49 du 30 janvier 2024, le taux de cotisation 2025 sera de 9.88 %. Un point de cotisation Urssaf est égal à +28 k€ de cotisations supplémentaires pour la ville.

À ces mesures réglementaires viennent s'ajouter les évolutions suivantes :

- Mise en place au 1^{er} janvier 2025 de la participation employeur à hauteur de 50 % de la cotisation mensuelle des agents adhérant au contrat groupe dans la limite de 50 €
- Rémunération liée à la création du poste de directeur de pôle culture sport et vie associative,
- Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT),
- La revalorisation de l'assurance statutaire.

Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe notamment les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, au CCAS, aux écoles privées dans le cadre du contrat d'association.

S'agissant de la subvention versée au CCAS, elle sera abondée de 140 k€ afin de permettre :

- le remplacement de la chaudière de la Maison des solidarités,
- le paiement de la moitié de l'annuité d'emprunt souscrit lors de la construction de l'EHPAD Jacques BREL.

Par ailleurs, la revalorisation de la participation aux frais de fonctionnement d'un élève de l'enseignement privé à 930.13 € par an et par enfant (délibération n° 2024 12 81) entraîne une augmentation de +25 k€.

Atténuation de produits

Outre l'attribution versée à Brest Métropole (1 556 k€), les atténuations de produits intègrent prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU. Ce prélèvement SRU est budgété à hauteur de 110 k€. Aucune dépense ne viendra en déduction sur l'exercice 2025.

Charges spécifiques

Les charges spécifiques sont composées de possibles annulations de titre sur exercices antérieurs. Une enveloppe de 10 k€ est provisionnée.

3- CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

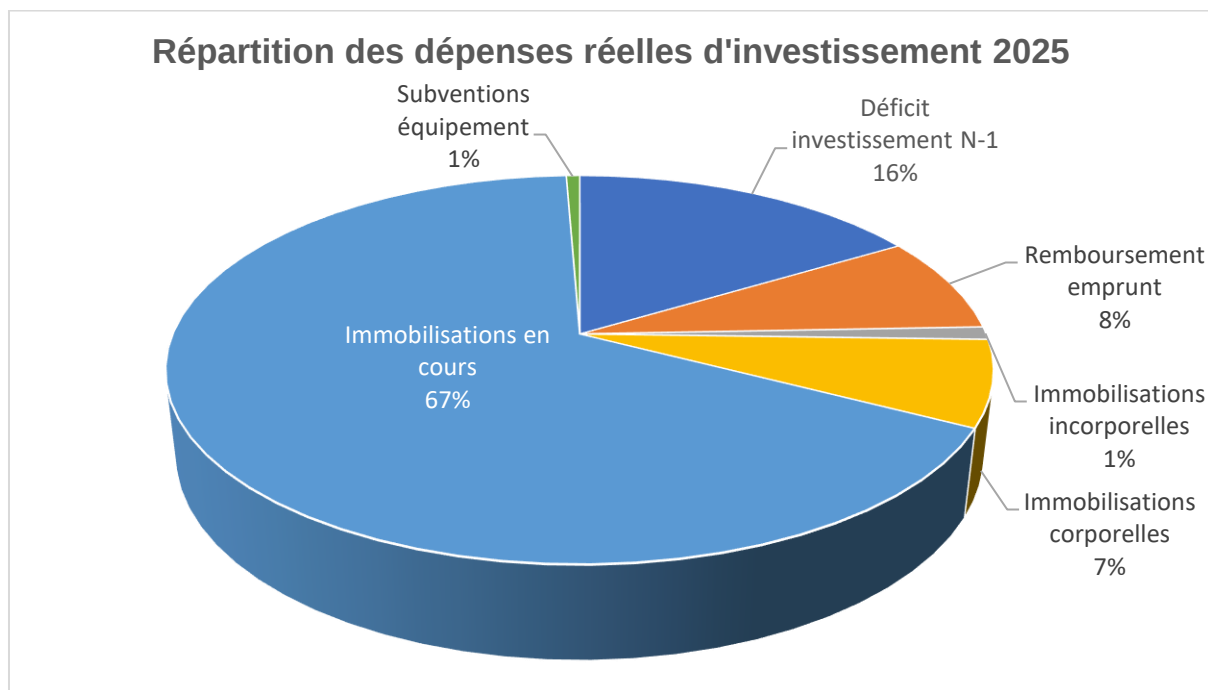
k€	BP+DM 2024	BP 2025
Recettes de fonctionnement	16 732	16 747
- Dépenses de fonctionnement (hors charges financières)	13 937	14 260
ÉPARGNE DE GESTION	2 795	2 487
- Intérêts de la dette	407	436
ÉPARGNE BRUTE	2 388	2 051
- Remboursement Capital de la dette	1 085	1 180
ÉPARGNE NETTE	1 303	871

Au titre de cet exercice, la commune devrait dégager une épargne de gestion en net recul estimée à 2 487 k€, soit plus de 300 000 €.

La seconde partie de cette note de présentation concerne la section « investissement ».

SECTION D'INVESTISSEMENT

1- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses réelles d'investissement 2025 s'élèvent à 14 788 k€.

Elles incluent :

- La reprise du déficit d'investissement 2024 pour 2 428 k€,
- Le remboursement du capital de la dette pour 1 180 k€,
- Le versement de l'attribution de compensation investissement de 93,4 k€ à Brest Métropole,
- Les dépenses réelles d'équipement pour 11 087 k€ (dont 1 262 k€ de reports de crédits).

Les reports de crédits sont des dépenses ou recettes d'investissement engagés sur l'exercice 2024, mais non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

Parmi les reports de crédits 2024 figurent notamment : travaux de rénovation de la couverture de la salle de combat de Kercoco (432 k€), MOE pour la construction de l'école maternelle Pergaud (282 k€), préau de l'école élémentaire Pergaud (88 k€), vidéoprotection de l'espace public (74 k€) travaux aménagement sous-sol Awena (43 k€).

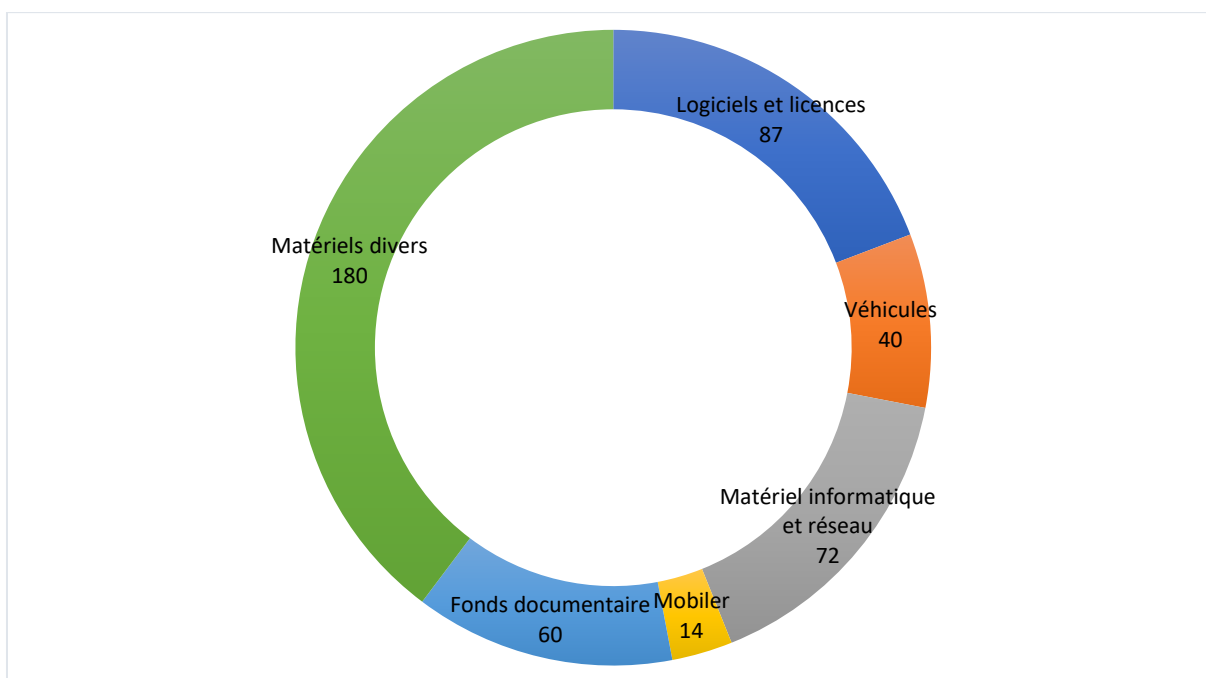
S'agissant des nouvelles dépenses réelles d'équipements, les principales opérations qui seront menées sur l'exercice 2025 sont les suivantes :

- Construction de l'école maternelle Louis Pergaud (4 899 k€),
- Travaux de modernisation de l'Alizé (1 098 k€),
- Travaux de restauration de l'église (300 k€),
- Travaux de restructuration du centre technique municipal (650 k€),
- Réfection du terrain synthétique de Kerlaurent (680 k€),
- Études pour la construction d'un équipement sportif sur Coataudon (100 k€).

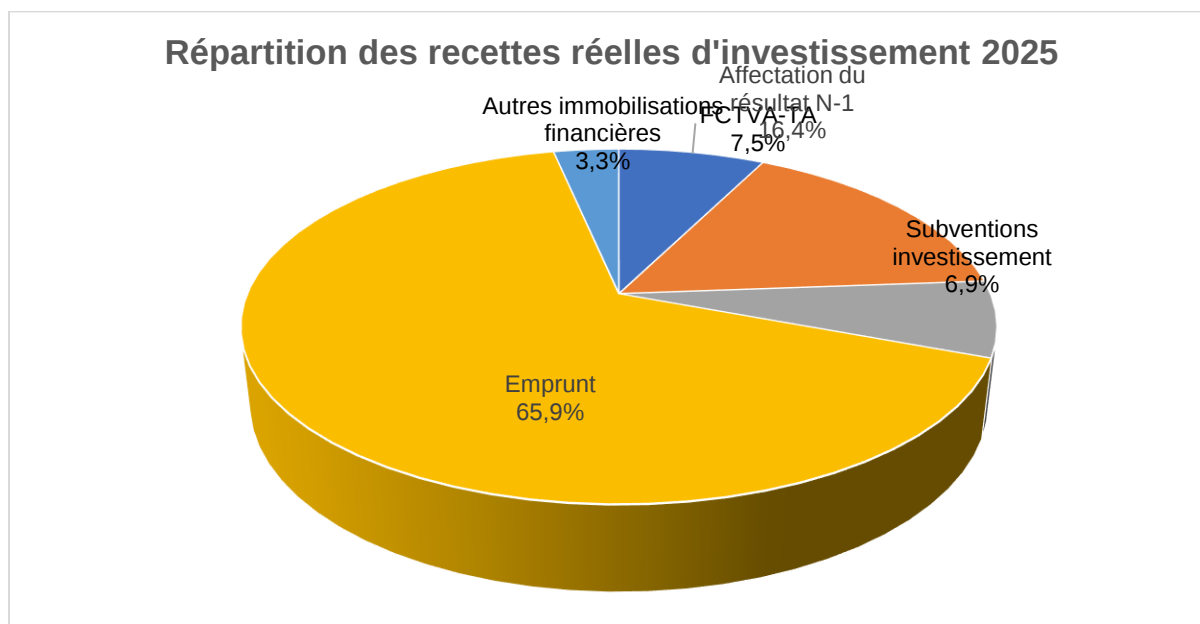
Par ailleurs, 1 810 k€ (dont 388 k€ de reports de crédits de 2024) seront alloués à l'entretien du patrimoine de la collectivité dont :

- Sanitaire préau école élémentaire Pergaud (100 k€)
- Remplacement de la chaudière de l'Alizé (70 k€),
- Changement du système d'accès par badge des bâtiments communaux (55 k€),
- Travaux d'aménagement de l'espace accueil de la Mairie (50 k€),
- Rénovation des sanitaires du cimetière du centre (50 k€),
- Installation de panneaux photovoltaïques à la cuisine centrale (45 k€),
- Remplacement de la chaudière école Hénensal (45 k€).

L'enveloppe dédiée à la réserve foncière est augmentée à 700 k€. Les autres dépenses des chapitres 20 et 21 se répartissent comme suit :



2- RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les recettes du chapitre des dotations, fonds divers et réserves sont constituées de :

- Fonds de compensation de la TVA attendu pour 920 k€
Les crédits de FCTVA ont été calculés sur la base d'une baisse du taux de FCTVA à 14.85 % (16.404 % en 2024). Cette hypothèse a été annulée par le Sénat le 23 janvier 2023. Les dispositions qui seront actées dans le PLF 2025 pourront conduire à ajuster les crédits inscrits.
- Taxe d'aménagement pour 32 k€
- Affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2024 pour 2 084 k€

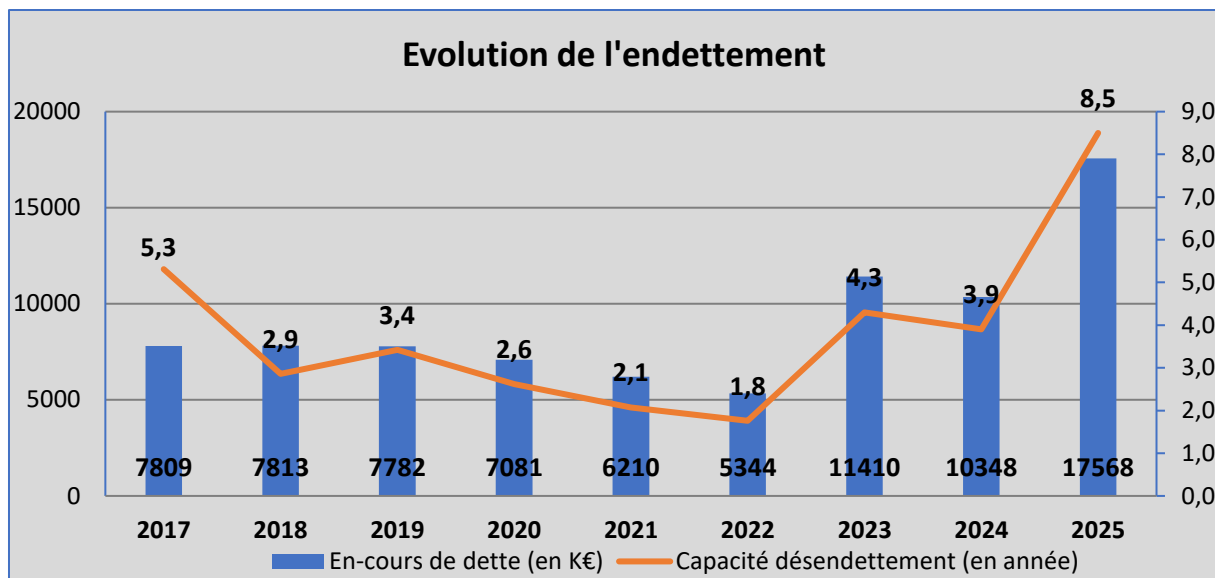
S'agissant des subventions d'investissement attendues, on note 629 k€ de reports de crédits :

- Subvention État – équipement numérique des écoles élémentaires (29 k€),
- Subvention Fonds vert – rénovation de la toiture de la salle de combat de Kercoco (60 k€),
- Subvention Conseil Régional - Construction école maternelle Louis Pergaud (100 k€),
- Subvention Conseil départemental – Construction école maternelle Louis Pergaud (75 k€),
- Subvention Conseil départemental – Restructuration centre culturel Alizé (50 k€),
- Subvention Conseil départemental – Installation d'un système de vidéoprotection de l'espace public (15 k€),
- Subvention DETR - Restructuration centre culturel Alizé (100 k€),
- Subvention DSIL - Installation d'un système de vidéoprotection de l'espace public (50 k€),
- Subvention DSIL - Construction école maternelle Louis Pergaud (150 k€).

Par ailleurs, 250 k€ sont attendus au titre de la DETR/DSIL et du Conseil départemental (Pacte Finistère 2030) pour les travaux de rénovation de l'église Saint Pierre-Saint Paul, la réfection du terrain synthétique de Kerlaurent et la restructuration du centre technique municipal.

La clôture du budget annexe du lotissement du Menhir entraînera le remboursement de l'avance faite en 2019 pour la somme de 424 k€ (crédits prévus en participations et créances rattachées). Les recettes sont budgétées au chapitre des autres immobilisations financières (27).

Enfin, le budget 2024 prévoit un emprunt d'équilibre de 8.4 M€. L'en-cours de la dette serait ainsi porté à 17.5 M€ à la fin de l'exercice 2025. La capacité de désendettement attendrait 8.5 années.



CONCLUSION

Ainsi, après le « quoi qu'il en coûte » nous entrons dans une période de rigueur, et la question du financement du déficit public, avec des implications certaines sur les budgets locaux, est aujourd'hui au cœur des discussions. Dans ce contexte économique difficile et face à l'incertitude quant aux futures décisions gouvernementales et leur impact sur les budgets communaux, il convient de rester vigilant et de continuer à avoir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de la commune. L'objectif est de préserver la qualité des services municipaux et de garder un niveau d'épargne brute suffisant afin d'être en mesure de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux et nécessaire que la commune s'est fixé et qui est, à ce stade, très majoritairement engagé, tout en préservant les grands équilibres à long terme. Les lignes de gestion du budget communal établies précédemment sont donc réaffirmées :

- Stabilité des taux d'imposition ;
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Poursuite du programme d'investissement ambitieux.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Maire demande s'il y a des interventions et donne la parole à Madame Claire LE ROY puis Monsieur Emmanuel MORUCCI, puis Madame Isabelle BALEM.

Madame Claire LE ROY : « Oui, merci Monsieur le Maire. Je souhaitais commencer par remercier Madame QUENTEL et les services pour le travail réalisé dans un contexte tout à fait particulier cette année. Remercier aussi Joël TRANVOUEZ pour la transmission de son intervention en amont du Conseil hier matin, ce qui nous permet de mieux appréhender votre projet de budget. Une petite remarque quand même sur l'introduction et la panique au ministère dont a parlé Joël tout de suite, je voulais quand même rappeler, parce que la situation, elle n'est pas due uniquement aux parlementaires dont on parle dans cette introduction, mais je voulais quand même rappeler qui a provoqué cette situation en juin en décidant d'une dissolution. Voilà, ça, c'est dit. Et je voulais aussi souligner l'étrangeté de la situation aujourd'hui, qui nous fait voter un budget sans avoir de compte administratif. Ça, c'est lié au changement dont on a déjà parlé la dernière fois, mais je tenais à le rappeler parce que c'est quand même un peu bizarre intellectuellement.

Comme l'a dit tout de suite Joël, il y a effectivement très peu de changements dans ce budget par rapport aux orientations budgétaires que vous nous avez présentées en décembre. On a noté une augmentation des bases légèrement moins forte que prévue, une dotation globale de fonctionnement

par l'État estimée au plus bas en attendant de connaître les chiffres exacts, l'augmentation de la cotisation CNRACL, ça, c'est la retraite des fonctionnaires territoriaux qui est attendue en hausse sur 4 ans. En conséquence, mon propos aujourd'hui ne sera pas très différent de ce que j'ai pu dire en fin d'année. Nous notons que le budget total se monte à près de 32 millions d'euros, en hausse de près de 4,5 millions par rapport à 2024. Les dépenses de fonctionnement sont attendues en hausse de 2,3 %. Je rappelle qu'elles sont constituées à plus de 50 % par les charges de personnel. Tandis que les recettes de fonctionnement sont prévues de façon stable à 0,1 %. Je me demandais s'il n'y avait pas un effet de ciseaux à prévoir entre des dépenses qui augmentent de façon plus forte que les recettes. Alors les taux d'imposition, j'anticipe un peu sur la délibération d'après, mais les taux d'imposition sont stables et c'est heureux, voire attendu en cette période préélectorale. Au global, la structure de votre budget n'est guère différente de celui de 2024 avec un financement des investissements aux 2/3 par de l'emprunt, ce qui fait remonter sensiblement la capacité de désendettement à 8,5 années, l'amenant aux portes de la zone orange. Nous aurions d'ailleurs aimé avoir une projection sur les années suivantes ou a minima une tendance pour connaître ce ratio de désendettement sur les années après 2025. Alors constant nous aussi dans nos positions, nous voterons contre ce projet de budget. Je voudrais aussi revenir sur les statistiques présentées au début du document, nous avons été frappés par quelques indicateurs, une tendance à la baisse des naissances, une hausse des décès, une hausse des mains courantes et des verbalisations par la police municipale, le développement de la surveillance des voies publiques, une légère hausse aussi du nombre de demandeurs d'emploi et une hausse constante du nombre de demandes de logement social. Cela, ajouté à la petite baisse de population annoncée en début d'année. Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'autant de signaux faibles qui présagent un avenir difficile pour Guipavas. Merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je voudrais à mon tour remercier Joël pour sa présentation, comme d'habitude, il le fait avec le flegme qui le caractérise. C'est un moyen d'apaisement au sein de ce conseil lorsque quelquefois il y a des propos qui fusent ici ou là. Merci également à Madame QUENTEL et son équipe pour le travail réalisé. Je vais partir d'une première question et je ferai quelques constats qui amènent d'autres questionnements. Première question qui n'est pas directement sur le budget, mais qui apparaît dans le document que vous nous avez transmis. J'ai relevé, parlant de la police municipale, et c'est vrai que je rejoins Claire sur les données démographiques, toutefois, je pense qu'elles ne sont pas complètement significatives en l'état. Il est écrit « réunion des agents dans un seul bureau pour création d'un local de supervision urbaine en raison du développement de la surveillance vidéo des voies publiques. » Si vous pouvez m'expliquer en clair ce que ça veut dire, je serai ravi parce que franchement je ne comprends pas bien. Ensuite, le document que vous nous présentez a été rédigé en l'absence de Loi de Finances. Ça vient d'être rappelé, mais au moins, vous avez de la chance, vous avez un budget, d'autres ailleurs et je fais mon humour, moi aussi, n'ont pas eu la même chance il y a quelques semaines, mais maintenant, le budget de l'État est adopté. Avez-vous des informations nouvelles à nous communiquer ? Enfin, je dirais que nous n'avons pas de compte administratif et je pense que cela est bien dommage. Pour les constats, une augmentation des dépenses de fonctionnement, des recettes de fiscalité qui maintiennent des taux d'imposition communaux, taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti pour l'exercice 2025. Je dirais qu'ici, c'est plutôt une bonne nouvelle. Ensuite, je vois que l'enveloppe dédiée à la réserve foncière est augmentée de 700 kilo-euros. Alors c'est un peu les mêmes questions qu'on pose à chaque fois, c'est quoi, Monsieur le Maire, votre projet sur ces réserves foncières ? Quelles sont les perspectives en cours ? Je pense comme mes collègues que nous n'avons pas beaucoup d'idées. Ensuite, je dois dire que j'ai un doute sur l'opportunité de rénovation d'un terrain de foot en synthétique. Je crois que la somme qui est allouée à cette rénovation est importante. Non pas qu'il n'y ait pas besoin, sans doute, d'un terrain de foot, mais c'est le synthétique qui me pose problème. Je ne sais pas si d'un point de vue environnemental, c'est une bonne chose. Voilà, c'est une question que je me pose. Concernant la dotation globale de fonctionnement, nous avons une perte de 500 kilo-euros pour la dotation forfaitaire. C'était attendu. C'est ainsi. En revanche, vous contractez un emprunt qui va couvrir 65,9 % des recettes réelles d'investissement en 2025, c'est-à-dire un emprunt d'équilibre de 8,4 millions d'euros.

Ça veut dire que l'en-cours de la dette est porté à 17,5 millions d'euros à la fin de notre exercice, et ça veut dire aussi que la capacité de désendettement atteindra 8,5 années au mieux. Pouvez-vous préciser bien que c'était écrit dans le document de quels investissements il s'agit ? Je voudrais rappeler qu'au terme des articles, L 2337-3, L 3336-1, L 4333-1 et L 521136 du CGCT, l'emprunt d'équilibre est utilisé pour financer des investissements sans compromettre l'équilibre budgétaire,

conformément aux règles du code général des collectivités. Ça veut dire qu'il y a des conditions d'utilisation et que les emprunts doivent être exclusivement destinés à financer des investissements. Ils ne doivent pas être non plus utilisés pour combler un déficit de la section de fonctionnement, ce qui n'est pas le cas ici, ou pour rembourser le service de la dette. Le remboursement des annuités d'emprunt doit aussi être couvert par des ressources propres. Alors peut-être ici, pouvez-vous nous préciser comment c'est organisé ? 8,5 années de capacité de désendettement, un emprunt de 8,4 millions d'euros. Je me rappelle un temps, Monsieur le Maire, où vous nous disiez avec force, combien Guipavas n'avait pas besoin d'emprunter. Alors que beaucoup dans les oppositions disaient que si parfois c'est absolument nécessaire. Mais la capacité de désendettements, 8,5 années, nous étions à 3,9 en 2024 et 4,3 années en 2023, ce sont mes constats. Quid alors aussi, et là, c'est une question du paiement de la moitié de l'annuité d'emprunt souscrit lors de la construction de l'EHPAD Jacques Brel. Je pose cette question puisque nous avons appris par les médias le transfert au secteur privé et associatif de nos EHPAD. Il y aurait bien d'autres questions, mais je pense que pour ma part ça va suffire et je laisse la parole à d'autres collègues qui vont sans doute compléter cette liste. En conclusion, c'est votre budget, il correspond à la manière dont vous gérez la ville. Que dire de plus ? Sinon que ce n'est pas celui que j'aurais estimé préférable et en conséquence je m'abstiendrai. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Alors je voudrais tout d'abord, au nom des élus Guipavas Passionnement, remercier Madame QUENTEL et le service Finance de notre ville pour le travail accompli, ainsi que Joël, adjoint en charge des Finances, pour sa présentation. L'effort collectif afin de redresser les comptes publics, dont les Français entendent parler à tour de bras, rend bien évidemment plus périlleux l'exercice budgétaire et l'État continue de mettre à contribution les collectivités territoriales sans franchement être lui-même exemplaire. Mais c'est ainsi malheureusement, et il faut parfois dans cette période d'austérité budgétaire que les collectivités fassent preuve d'ingéniosité pour trouver des sources d'économie. À Guipavas, c'est par un recours à l'emprunt à hauteur de 8,4 millions sur 2025 que le budget va tenter de s'équilibrer, ce qui va plomber les comptes pour longtemps. Encore pour ce budget, les remarques faites les années précédentes restent d'actualité. Mais tout de même, il est un premier chiffre qui nous interpelle et sur lequel mes collègues sont également revenus, c'est celui du nombre d'années de la capacité de désendettement. L'en-cours de la dette passerait de 10 à 17,6 millions d'euros. Mais ce n'est pas tant le chiffre de la capacité de désendettement lui-même, 8,5 années, que son évolution qu'il faut regarder. En effet, passer de 3,9 années à 8,5 années donc plus que doublé d'un seul coup est inquiétant. Les experts en finances locales s'accordent à dire qu'une dégradation rapide de la capacité de désendettement, c'est un mauvais signe et qu'il sera probablement très difficile d'inverser la tendance et ce d'autant que vous repoussez année après année des travaux, dont ceux de l'église qu'il faudra pourtant faire, au risque de voir le patrimoine se détériorer. Cette capacité de désendettement est un des indicateurs permettant d'évaluer la bonne santé financière d'une collectivité. Autant dire donc que finir un mandat sur une explosion de la dette et une capacité de désendettement qui se détériore, et continuera de le faire selon votre présentation faite en décembre dernier où vous prévoyez pour 2028 d'atteindre 10,8 années, finir un mandat avec une explosion de la dette et donc cette capacité de désendettement qui augmente de manière significative en un seul coup, comme je l'ai dit, ce n'est pas fameux. C'est votre bilan financier, à vous de l'assumer. Depuis le début de ce mandat, nous avons été très dubitatifs au sein du groupe Guipavas Passionnement sur un projet, sur votre projet de mandat, la construction de l'école Pergaud. Je ne vais pas refaire aujourd'hui l'historique des Conseils municipaux, mais nous vous demandions à chaque fois sur quel chiffre, sur quelle prospective en matière d'effectifs scolaires vous vous basiez pour un projet visiblement surdimensionné. Nous avons toujours été en accord sur l'absolue nécessité de nouvelles écoles pour remplacer Kérafur et l'opportunité dès lors du regroupement en un site de Pergaud et Kérafur. Mais nos interrogations portaient sur le dimensionnement du projet ainsi que sur la sécurité des enfants, ce qui nous a conduit à ne pas valider votre proposition. Après avoir acté votre projet, vous avez fini par vous résoudre à demander une étude prospective des effectifs scolaires, étude qui concluait qu'il fallait prévoir d'agrandir les écoles Hénensal et Kerafloc'h, mais pas Pergaud. Vous avez donc mis, comme on le dit, la charrue avant les bœufs et le coup étant parti, vous n'avez pas su faire marche arrière et revoir à la baisse votre projet. Alors j'en veux pour preuve les effectifs scolaires qui sont présentés dans le document budgétaire 2025.

Ainsi, en 2020-2021, première année de ce mandat, les écoles publiques de Guipavas comptaient 1 064 élèves. En 2024-2025, 964, soit une baisse de 10 %. Et pour Kérafur et Pergaud, précisément, on passe de 360 à 307 élèves. Depuis quelques années pourtant, on entendait parler de la baisse de la natalité en France, l'évolution sociétale, les familles monoparentales, la baisse du nombre de mariage et de la natalité qui se vérifient à Guipavas. Tous les facteurs allaient dans le sens d'une diminution

prévisible des effectifs scolaires. Pergaud sur 2025, c'est quasiment 5 millions d'euros annoncés en ce début d'année et rien ne dit qu'il n'y aura pas des suppléments au fil des mois. Il faut y rajouter 2,8 millions sur 2024 d'après ce qui nous a été présenté page 9 du rapport d'orientations budgétaires en décembre dernier. Et précédemment, plus de 750 000 euros, soit un total de plus de 8,5 millions d'euros. Je voudrais revenir également sur un point la page 18 du budget, mais je l'ai évoqué tout à l'heure, c'est l'Alizé. Vous m'avez répondu dans la précédente délibération où je suis intervenue sur le sujet qu'il s'agissait d'un report de paiement. Quand on prend page 18 et d'ailleurs, ça vient d'être lu, c'est un petit peu surprenant puisqu'il est bien détaillé que dans les dépenses d'investissement, parmi les reports de crédit, figurent les travaux de rénovation de la salle de Kercoco, la MOE pour la construction de l'école maternelle Pergaud, la vidéoprotection de l'espace public et les travaux d'aménagement du sous-sol de l'Awena. Le paragraphe suivant démarre ainsi, « s'agissant des nouvelles dépenses réelles d'équipement », des nouvelles dépenses, nouvelles... « les principales opérations qui seront menées sur l'exercice 2025 sont les suivantes. » Et dans ce listing : travaux de modernisation de l'Alizé avec le montant que j'indiquais tout à l'heure. J'aimerais bien que vous reveniez peut-être plus en détail là-dessus, parce que je trouve que c'est un petit peu flou. Une autre question, mais que je vous avais déjà posée lorsque nous en étions au mois de décembre, sur le rapport d'orientations budgétaires, c'est la réserve foncière qui augmente avec une enveloppe à 700 000 euros. Vous n'aviez pas voulu, au mois de décembre dernier, me répondre lorsque je vous avais demandé quelle était la destination prévue à cette ligne, et je crois qu'au moins, Emmanuel MORUCCI vous l'a demandé, mais je ne désespère pas que nous ayons aujourd'hui un élément de réponse. Vous prévoyez également 100 000 euros d'études pour la construction d'un équipement sportif sur Coataudon, notre marotte qui mérite qu'on s'y attarde encore. De quel type d'étude va-t-il s'agir cette fois ? Vous avez payé 34 260 euros en avril 2024 sur une étude de faisabilité et de programmation en vue de l'ouverture à l'urbanisation de terrain visant à l'installation d'un équipement sportif à Coataudon. C'est en tout cas ce que dit la décision 44 prise par vous-même, Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui vous est conférée par le Conseil municipal. D'ailleurs, à ce sujet, il est surprenant de constater que dans le PV du Conseil municipal de ce 10 avril 2024 où nous avait été remise sur table la liste des décisions, sont reprises toutes les décisions prises par vous-même, Monsieur le Maire, et il en est d'ailleurs ainsi dans chaque PV de chaque Conseil, sauf celle-là, justement, qui ne figure pas au PV dudit Conseil, PV que notre groupe n'avait pas validé, car il ne vous aura pas échappé qu'au vu des nombreuses anomalies que nous y relevons, nous ne validons plus les PV de Conseil depuis longtemps. Depuis avril 2024, j'ai demandé cette étude à plusieurs reprises. Vous avez présenté à la dernière commission urbanisme, le 27 janvier dernier, un fichier intitulé « faisabilité, programmation Coataudon ». Fin novembre, vous m'aviez transmis et à l'ensemble du Conseil municipal un fichier intitulé « Guipavas, études préalables, salle de sport » et je vous avais dit que ce document très intéressant ne correspondait pas à l'étude que j'attendais. En effet, lors de ma première demande, vous m'avez transmis non pas l'étude, mais le dossier de consultation en vue de l'étude, dossier qui définissait notamment les attentes de l'étude. Et il était question de deux implantations possibles, précisées sur un plan à savoir la parcelle BA 05 que vous avez retenue et l'ensemble constitué par les parcelles BA 15 et BA 295. Dans votre cahier des charges de ladite consultation, vous demandiez un diagnostic dirigé, entre guillemets, faisant, « ressortir les atouts et contraintes des sites envisagés à l'aune du préprogramme réglementaire, urbanistique, technique de fonctionnement général, optimisation foncière, environnementale, paysagée. » Vous n'avez pas donné suite à ma demande que je renouvelle donc ce jour encore, vous avez payé un cabinet d'études 34 260 euros en avril 2024. Pour alors, était déjà lancée une concertation préalable dans le cadre de la modification numéro 9 du PLU avec ce projet de salle figurant sur la parcelle BA 05 et sans même attendre la fin de cette concertation, mais les 3 groupes d'élus des minorités vous l'avez signalé, vous avez soumis au vote du Conseil, le 10 avril 2024, une délibération en vue de l'échange de foncier entre la ville de Guipavas et Brest Métropole Habitat concernant cet emplacement et l'ancien foyer de Kerivoas. Aujourd'hui, nous voyons donc une nouvelle ligne 100 000 euros qui sont destinés à des études pour cette salle prévue à Kervillerm et nous souhaitons connaître les attentes et objectifs des nouvelles études à venir. Toujours pour 2025, une bien maigre ligne, mais je l'ai déjà évoquée, fait état de 300 000 euros de travaux de restauration de l'église et vous nous avez dit en décembre que ce serait des travaux au niveau du clocher, mais nous regrettons encore une fois que ces travaux soient remis tous les ans à plus tard. Pourriez-vous nous dire à quels aménagements correspondent les 50 000 euros de travaux de l'espace accueil de la mairie ? On lit également dans votre budget que plusieurs chaudières vont être remplacées et certainement que des économies d'énergie sont attendues suite à ces installations, ce qui est très positif. À ce sujet, les utilisateurs de la salle Yves Kerjean nous ont alertés sur un manque de chauffage au niveau de cet équipement. Pourriez-vous nous expliquer la problématique rencontrée sur un

équipement qui a tout juste un an, donc de conception récente ? Car les utilisateurs doutent même qu'il y ait véritablement un système de chauffage adapté et ils parlent d'une soufflerie. Avant de conclure, je voudrais revenir sur les statistiques d'activités, déjà évoquées par mes collègues, de la police municipale. Le nombre de contraventions passe de 95 à 361, les dégradations de 27 à 44, mais surtout les mains courantes de 863 en 2023 à 1 247 en 2024. Comment expliquez-vous ces chiffres en hausse ? Sur ce dernier chiffre d'ailleurs, de mains courantes, on peut s'étonner que ce soit la police municipale qui assume cela, même si c'est effectivement une attribution possible pour elle, alors qu'une gendarmerie existe à Guipavas. Vous précisez dans les charges de personnel pour 2025 qu'une partie de l'augmentation de ce poste-là est liée à la rémunération du poste de directeur de Pôle Culture, Sport, Vie associative que vous créez. N'était-il pas plus urgent d'étoffer l'équipe de la police municipale au vu de ces statistiques d'activité ou bien celle des services techniques à qui vous allez rajouter une partie des travaux de réhabilitation du centre technique plutôt que recruter un directeur de Pôle Culture Sport Associations ? Pôle au demeurant qui fonctionne depuis quelques années sans directeur dédié à cette fonction. Je vais m'arrêter là, mais il y aurait beaucoup à dire. Je vais m'arrêter sur une note positive qui plus est, puisque la baisse estimée des coûts de l'énergie de 160 000 euros est une bonne nouvelle en ce début d'année pour la ville et d'ailleurs pour beaucoup de français également. Financièrement donc, la situation de la ville de Guipavas va s'assombrir en 2025 et tel est le résultat de la politique que vous menez depuis quelques années. Alors décidément, après l'annonce récente de la perte de 100 habitants, la ville ne démarre pas 2025 sous de bons auspices. Espérons donc que 2026 soit meilleure. »

Monsieur le Maire répond aux différentes questions : « Je vais essayer de répondre à tout le monde. Sur le budget sans compte administratif, on vous a déjà expliqué pourquoi c'était le cas. C'est la M57 en partie et dans quasiment toutes les collectivités, c'est comme ça. C'est le compte financier unique. Un budget de 32 millions d'euros + 4 millions d'euros, 8,5 de ratio de désendettement. Oui, nos investissements sont lancés pour les plus gros en fin de mandat puisque vous n'avez peut-être pas l'habitude, mais pour sortir des dossiers comme l'école Pergaud, comme l'église, par exemple, ça prend énormément de temps puisque nous ne sommes pas les seuls à travailler sur ces sujets. Il y a beaucoup d'acteurs qui interviennent et notamment pour fermer le dossier de l'église, il y a l'architecte du patrimoine, il y a l'architecte des bâtiments de France, il y a des cabinets spécialisés. On ne peut pas prendre n'importe lesquels, d'où les reports dans le temps de ces investissements. Je l'ai dit tout à l'heure, on n'a pas eu les documents assez tôt pour l'APD, pour pouvoir le passer à ce conseil-ci, parce qu'il y a aussi des échéances de Conseil bien entendu. Tout ça prend énormément de temps puisqu'on ne peut pas faire ce que l'on veut. Pour répondre à Emmanuel MORUCCI sur le local de supervision urbaine et le bureau commun pour les 2 policiers, cela a été fait en concertation avec eux et la loi nous oblige, comme on est en train de développer la vidéoprotection sur les espaces publics, notamment en entrée de ville, il faut un local dédié, sécurisé, ils avaient chacun leur bureau jusqu'à présent et il en a été fait un plateau puisque le bureau, assez grand, pouvait le permettre. Mais ce n'est pas pour autant qu'il y aura quelqu'un derrière les écrans, ce n'est pas prévu. C'est juste en cas de nécessité et en cas de plainte et d'intervention de la gendarmerie pour pouvoir accéder aux images, ça reste une obligation. Il n'a jamais été question de faire de la vidéosurveillance, mais c'est bien de la vidéoprotection. Les réserves foncières de 700 000 euros, oui, on les a portées à ce montant-là par choix, pour, suivant les opportunités, pouvoir acquérir certains terrains qu'il serait judicieux d'acquérir. Et aujourd'hui, il y a des négociations en cours, sur certaines choses. Tant que les négociations sont en cours, je ne peux pas en parler, mais je vous en parlerai, promis, dès qu'on pourra l'évoquer. Doute sur la rénovation de synthétique du terrain de football par rapport à l'environnement, alors les terrains synthétiques sont très utilisés sur la commune que ce soit celui du centre ou celui de Coataudon, les deux sont HS, les deux sont usés, dont un prématurément, celui du centre. Mais on commence par changer celui de Coataudon en négociant deux synthétiques sur deux années pour essayer de bien négocier ce type de remplacement et de rénovation. Alors aujourd'hui, il y a de nouvelles technologies qui existent. Aujourd'hui, on a des billes en caoutchouc. Il y a pléthore de choix. On le fera en relation avec les usagers comme on le fait à chaque fois que l'on monte un nouveau projet. Il y aura des discussions avec l'Amicale Laïque de Coataudon, avec les Gars du Reun Foot et avec les partenaires qui répondront à ce type d'investissement. Les emprunts, 8,4 millions d'euros, et un en-cours de la dette qui monte à 8,5 années, bien évidemment, on nous traitait de frileux au départ. Après, quand on fait des investissements et des gros investissements, il faut emprunter. Demain et dans les années futures, il y aura des investissements qui vont s'éteindre. Je pense à l'Awena, par exemple, dans quelques années, je pense à d'autres... Un prêt arrive à échéance à un moment. Aujourd'hui, si on veut faire les investissements dont on a besoin, il faut emprunter. Heureusement qu'on n'a pas fait la rénovation totale

de chez Marin parce que ça aurait été pire. Voilà pourquoi on peut décaler des investissements dans le temps par rapport aux recettes que l'on aura. Les emprunts sont uniquement pour les investissements, oui, on n'emprunte pas pour payer des fonctionnements, on est loin de là et ce n'est pas du tout prévu. Et pour revenir sur le SIVU des Rives de l'Elorn, vous connaissez l'état des finances des EHPAD et le département et le CCAS de Guipavas étaient cautionnaires des prêts et au vu des de l'état financier du SIVU, on avait évoqué le fait de jouer sur cette solidarité de caution de prêt Je ne dis pas que ce sera actionné, mais en tout cas, ça peut être le cas, donc il faut bien entendu le budgétiser et ne pas le sortir du chapeau au milieu de l'année. Voilà pourquoi il est budgétisé. Si on ne l'utilise pas, on empruntera moins et puis ce sera dans ce sens-là. Je rappelle quand même que sur un mandat, aucune équipe à Guipavas n'a investi autant en terme de montant. La démographie et les écoles, oui, c'est un sujet. On a une baisse des naissances aujourd'hui. Je pense qu'il faut être plus visionnaire qu'un mandat de 6 ans. Kérafloch n'est pas à agrandir, au contraire, les derniers lotissements ont été construits. L'école est pleine. Il y a eu une petite diminution cette année. Il y aura probablement une diminution encore l'an prochain. On va revenir à des choses un petit peu plus sereines côté Kérafloch et on sait qu'on ne pourra pas de toute façon, avec le ZAN, avoir pléthore de nouveaux lotissements demain. Est-ce qu'il faut vraiment agrandir Kérafloch, comme vous le dites ? Je ne suis pas sûr. Aujourd'hui, nous avons une classe en Algeco qui fonctionne très bien et qui demain pourrait être enlevée. Et c'est quand même à moindres frais et avec un bon confort quand même puisque ce sont des Algeco confort dédiés. Le report de crédits de l'Alizé, c'est une autorisation de programme donc il n'y a pas de report de crédits, donc ce sont les crédits de paiement qu'on a votés tout à l'heure et qui glissent sur 2025, et rassurez-vous, tout est fait dans les règles et tout est contrôlé et on ne fait pas n'importe quoi. Les réserves foncières, j'en ai parlé. Sur la salle de sport de Coataudon, de Kervillerm, écoutez, on continue le projet. J'ai toujours dit que l'emplacement n'était pas figé. On a rencontré des riverains à qui on a bien expliqué qu'on ne fera pas n'importe quoi, qu'on les reverrait quand le projet aura avancé. On ne cache rien et on n'a jamais rien caché. Demain, l'objectif est de sélectionner l'AMO, c'est-à-dire l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui va créer l'emplacement définitif, les plans, ce que l'on y met à l'intérieur par rapport aux desiderata aussi des associations et des écoles comme on le fait depuis le départ. Voilà pourquoi les 100 000 euros ont été mis pour faire tout ce qui était étude, plan, programmation, lancement d'appel d'offres, estimation financière. Comme chaque projet en fait, on n'invente rien, on ne rajoute rien, c'est l'évolution normale d'un projet. Sur la BA 05, on est toujours sur cette parcelle BA 05, aujourd'hui, rien ne nous contraint de ne pas le faire là et je pense que c'est l'endroit le plus judicieux pour qu'il y ait moins d'impact possible sur les habitations qui sont autour. Les travaux remis à l'église, j'en ai parlé. Le Père Grégoire de Kermenguy fait partie du groupe de travail. Il est bien au courant de tout ce qui se passe et ils sont bien contents de voir le projet avancer, même si ça ne va pas aussi vite que l'on souhaiterait. Je rappelle aussi que, par exemple, pour la couverture qui va arriver après, il y a un délai d'un an d'approvisionnement d'une telle surface de couverture. Il va falloir que l'on anticipe aussi là-dessus, les acheter ou de faire acheter par l'entreprise qui sera retenue. On regardera ce qui est le plus judicieux et le moins coûteux pour la ville puisque nous faisons attention sur chaque projet. 50 000 euros, l'espace accueil mairie, ce sont des études qui vont être en cours pour une rénovation de de l'accueil de la mairie. On va réfléchir à comment prévoir plus judicieusement cet accueil, que ce soit pour les obsèques, que ce soit pour les cartes d'identités parce qu'il y a de plus en plus de monde à passer dans l'accueil de la mairie. Et il y a des zones de confidentialité à ajouter. Les chaudières, oui plusieurs chaudières arrivent en fin de vie. Il y a un gros travail de fait sur les études de consommation d'énergie, d'isolation, de système de chauffage. Il y a bien sûr dans les écoles, au CCAS et j'en passe. Sur la police municipale, oui, la renforcer, pourquoi pas. Aujourd'hui, ça fonctionne plutôt bien. Vous, vous avez vu les chiffres. Les mains courantes, oui, il y a des périodes où il y a plus de mains courantes, des périodes où il y a plus de verbalisations. C'est un service qui sera peut-être à renforcer dans les années à venir. Je rappelle qu'on l'a créé en 2021, donc c'est encore un service qui est tout jeune et qui prend ses marques plutôt bien et qui est plutôt bien accueilli avec de plus en plus de passages aussi, donc ils sont de plus en plus sollicités et reconnus. Le directeur de Pôle Vie Associative, Culture, Sport, si on l'a choisi, si on a décidé de le faire c'est parce qu'il n'existait plus et qu'effectivement, on a besoin de dynamiser toute cette partie avec un vrai chef de Pôle. Vous dites que ça fonctionne, c'est votre constat. Je pense qu'on peut améliorer des choses. Ça fonctionne, oui, mais on peut améliorer les choses. D'ailleurs, on est une des seules communes de cette taille à ne pas avoir ce poste-là dans ses effectifs. Le travail sur la baisse de consommation d'énergie porte ses fruits. Le passage en LED, les isolations, comme j'ai dit tout à l'heure, il y a aussi la baisse du coût des énergies. On a eu une très forte hausse après le Covid, aujourd'hui on a une légère baisse, donc 160 k€ de baisse, ce n'est pas rien. Concernant les habitants, la baisse de 100 habitants, oui, alors les chiffres de l'INSEE sont les chiffres de 2022 de mémoire, c'est un recensement par échantillonnage, vous le savez. J'ai lu, il n'y a pas très

longtemps qu'ils allaient probablement faire évoluer ce système parce qu'aujourd'hui de nombreuses personnes payent des impôts, même ceux qui n'en payent pas le déclarent, donc je ne comprends pas qu'on sache aujourd'hui avec les impôts qui habitent où et combien d'habitants on a et que l'INSEE n'arrive pas à croiser certaines données. On sait sur Guipavas que ces chiffres de 2022 ne sont pas forcément très fiables. On le voit bien, le nombre de logements grandit, le nombre de demandes de logement également croît énormément. Comme je le dis tous les ans, le parc privé est saturé, le parc public, il y a de plus en plus de demandes. Il y a de belles sociétés qui s'installent sur la commune avec de nombreux emplois également. Tous ces gens-là, il faut les loger. Le changement de typologie de famille avec les familles monoparentales, également, s'ajoute à cela. On sait qu'on a une baisse du nombre de personnes par foyer, une baisse régulière. Voilà ce que je pouvais répondre sur ce budget. »

Monsieur le Maire demande à Monsieur Joël TRANVOUEZ s'il veut préciser certains points et lui donne la parole : « Je voudrais juste revenir un petit peu sur l'emprunt d'équilibre évoqué par Emmanuel, il le disait « emprunt d'équilibre au mieux ». Non, je pense que c'est au pire. Les 8,5 millions, c'est effectivement pour boucler notre section d'investissement. Or, il est rappelé quand même dans ce rapport que nous sommes sur des règles de prudence, prudence dans tous les sens, c'est-à-dire prudence dans le chiffrage de nos recettes, prudence dans nos chiffrages de nos dépenses. Nos recettes on ne les surestime pas. Nos dépenses, on les surestime. Je veux dire qu'à un moment donné, il y a des économies sans doute à faire et des résultats qui vont être meilleurs que ceux qui sont présentés ici dans ce budget primitif. Donc ça veut dire qu'également pour les recettes d'investissement, l'emprunt d'équilibre c'est pour justement boucler le budget. Il n'empêche qu'aujourd'hui, et vous avez dans le texte également sur ce que je vous ai lu, on a aujourd'hui 629 000 euros de subventions qui tombent. Ce sont des subventions de 2024 qui vont tomber. On n'anticipe pas sur 2025 des subventions qui vont pouvoir tomber. Et ne serait-ce que déjà 100 000 euros de résultats supplémentaires, ça nous fait gagner 0,4 mois, donc 300 000 euros ça fait l'équivalent d'un an d'économie, enfin du moins de capacité de désendettement. On préfère rester prudent aujourd'hui sur cette situation-là. Il est vrai que cette présentation-là, vous avez trouvé la faille pour en discuter, mais il était évident que notre règle à nous, c'est de la prudence, de la vigilance. Et lorsqu'on pourra faire des économies sur certains postes, on le fera, lorsqu'on aura des recettes qu'il faudra aller chercher, on le fera, mais à un moment donné, il faut bien présenter quelque chose. On parlait tout à l'heure de la DGF, aujourd'hui la DGF n'a pas été actée à sa valeur. On aura peut-être une chance d'en récupérer 100 000 euros. Ce sera déjà d'autant mieux au niveau du résultat, mais on ne peut pas aujourd'hui dire que c'est quelque chose de figé, que l'année prochaine on aura 8,4 de capacité de désendettement. Si vous reprenez d'ailleurs les budgets primitifs des années précédentes, le budget primitif qu'on présentait par rapport au compte administratif de la même année, la capacité de désendettement était moindre, donc on ira chercher les recettes, on fera en sorte de respecter les dépenses. Pour autant, l'État aujourd'hui nous contraint à dépenser sur certains postes, ne serait-ce que déjà sur le poste 012, donc les charges de personnel. Quand on nous met 80 000 euros par an, cotisation CNRACL et qu'au bout de 4 ans, ça nous fera 355 000 euros de charges supplémentaires, à un moment donné, il va falloir aussi les prendre en compte. Voilà, un peu ce que je voulais dire effectivement, sur ce budget d'équilibre, ce n'est pas parce qu'on a mis 8,5 millions qu'on va aller chercher 8,5 millions auprès de nos financiers. »

Monsieur le Maire : « Joël a parlé de prudence et j'ajouterai un mot important, de transparence. Nous avons toujours été transparents sur nos projets. Des investissements se font de plus ou moins long terme. Je pense, par exemple, à un terrain synthétique, c'est pour 10 ans, une école, c'est pour 50 ans, l'église, j'espère qu'elle repartira pour 50 ans. Donc dans le temps, on sait qu'on a des investissements importants et obligatoires à faire. C'est notre patrimoine, c'est le patrimoine des enfants Guipavasiens qui resteront sur la commune et qui verront ces bâtiments évoluer et vieillir. Je rappelle aussi, on arrive dans 2 ans, je crois, au bout des emprunts à la médiathèque Awena. Donc, tout ça, ce sont des cycles qui font qu'on emprunte pour investir. Heureusement que les collectivités territoriales sont là pour investir, pour donner du travail aussi aux entreprises puisque certains secteurs sont en berne aujourd'hui. Vous le savez toutes et tous. Je crois qu'entre 60 et 70 % de l'investissement en France est réalisé par les collectivités territoriales et donc il est important aussi de donner du travail, sans bien sûr faire n'importe quoi, mais du travail à nos entreprises. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BODART : « C'est une question qui est de détail parce que la somme en jeu est très faible. Vous avez annoncé, Monsieur le Maire, lors de l'Assemblée

Général du Comité de Quartier du Douvez et vous l'avez confirmé par écrit que des crédits d'étude seraient affectés à hauteur de 25 000 euros. Je n'ai pas trouvé, je ne vois pas où ils sont dans le budget primitif. »

Monsieur Joël TRANVOUEZ intervient : « Ils font partie des investissements récurrents. On a une enveloppe de 1,4 millions, 1,5 millions. Ils font partie effectivement de l'enveloppe de ces 1,5 millions. Ils ne sont pas distincts en fin de compte. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas répondu sur le problème d'Yves KERJEAN, le problème de réglage. Un coup c'est trop chaud, un coup c'était trop froid et donc il y a ENGIE et ENERGENCE qui sont sur la mise en place de sondes pour le contrôle de la température et la modification des réglages semble avoir fait rentrer le problème dans l'ordre en tout cas, mais on est toujours en surveillance. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « J'ai une question complémentaire. Vous avez parlé de vidéosurveillance à développer, notamment en entrée de ville, est-ce que vous pouvez nous préciser ce que vous entendez par là, quelles sont les rues qui sont surveillées en entrée de ville ? Merci. »

Monsieur le Maire : « Oui, on l'a déjà évoqué, c'est la vidéoprotection sur les entrées de ville près du Super U et au niveau du rond-point de Kervao. En fait, c'est la continuité de ce qu'avait fait Gouesnou, il y a quelques années. Donc on avait lancé ce marché-là avec pas mal de subventions d'ailleurs qu'on reçoit sur le sujet et tout sera ramené à la mairie. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Oui, c'était juste dans la même ligne que la question de Claire sur la décision du maire en vertu de la délégation générale du Conseil municipal, il est noté « installation vidéoprotection avec une demande de subvention ». Je pense que c'est la demande qui a été faite. Il est annoncé ici un montant de 100 000 euros pour un coût total prévisionnel de 396 031,78 euros. Quelle est en précision, la part dans le budget primitif de ces 396 031,78 euros par rapport à la demande ? Je suppose que c'est 100 000 euros qui ont été demandés en subvention. »

Monsieur le Maire : « Oui, c'est ça, c'est 100 000 euros qui ont été demandés en subvention. On en a eu d'autres, on a eu la DSIL-DETR. 60 et 30 000 avec le département et on a redéposé. Parce que c'est sur plusieurs années. Donc tous les ans on redemande les subventions qui vont en face et donc c'était 300 000 euros et quelques en pluriannuel. Et donc on reçoit tous les ans des subventions pour la mise en place de cette vidéoprotection. Et on a eu également avec les entreprises de la zone de Kergaradec par leur association le Klub Entreprises, 60 000 euros également. C'est une chose qui quasiment s'autofinance. Les 100 000 euros qui sont sur la décision du Maire en vertu des pouvoirs, c'est à la demande de la Préfecture qu'on a déposé un dossier complémentaire. Ils arrivent à trouver quelques fonds, parfois pour certaines choses. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Oui, j'ai une demande de précision supplémentaire. Pourquoi aller surveiller, protéger ces endroits-là particulièrement ? Est-ce qu'il y a une sinistralité ou un taux de... sinistralité, ce n'est sans doute pas le bon mot, mais est-ce qu'il y a des violences particulières à ces endroits-là ou pas ? J'avoue que je découvre le sujet. »

Monsieur le Maire : « On l'a déjà voté, on a déjà évoqué la vidéoprotection. »

Madame Claire LE ROY : « La protection des bâtiments, oui. »

Monsieur le Maire : « La vidéoprotection des espaces publics aussi. »

Madame Claire LE ROY : « Ça ne me parle pas. »

Monsieur le Maire : « Juste pour répondre, en termes de sinistralité, il y a beaucoup de vols dans les entreprises et il y a eu des séries de vols sur Guipavas comme sur Kerhuon, comme sur Gouesnou, comme ailleurs. C'est pour faciliter le travail d'enquête. Je vais prendre l'exemple qui, j'espère, n'arrivera jamais à Guipavas. Mais la petite jeune fille qui a été tuée dernièrement, les auteurs ont été en partie

retrouvés par ce système de vidéoprotection également. Et puis, on a des fois des populations qui viennent squatter un petit peu partout sur la commune, qui balancent des gravats ou autres produits amiantés un peu partout la nuit. Donc, c'est pour pallier à tous ces problèmes et ces cambriolages et faciliter surtout le travail d'enquête pour pouvoir sécuriser encore plus qu'elle ne l'est notre ville qui est quand même relativement calme et préservée à ce jour. C'est un choix politique, bien entendu. J'ai demandé également à la métropole une aide puisque quand ils font des ZAC économiques sur la commune, il y a des versements de bénéfices sur ces ZAC par BMA à la métropole, même si c'est la métropole qui achète des terrains et qui les met à disposition de BMA par la suite. Il m'a été répondu que ce n'était pas une politique de Brest métropole, la vidéoprotection et qu'en gros, on avait suffisamment de taxes foncières à tomber sur la commune. Comme si les taxes foncières demandées aux entreprises ne revenaient qu'à la commune. Elles viennent aussi à la métropole. Je ne m'attendais pas beaucoup mieux de la part du président de Brest métropole de cette réponse d'aide à la vidéoprotection, mais quand même, les entreprises de Guipavas rapportent à l'ensemble de la métropole et également en termes de taxes. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la délibération du 18 décembre 2024 relative au rapport sur les orientations budgétaires (ROB) pour l'exercice 2025,

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER, par chapitre, le Budget Primitif 2025 du budget principal, arrêté en équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	14 992 000,00 €	14 992 000,00 €
FONCTIONNEMENT	16 868 400.00 €	16 868 400.00 €
TOTAL	31 860 400.00 €	31 860 400.00 €

PJ : Note de présentation des budgets primitifs 2025
Budget primitif 2025 budget principal.

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité

25 voix pour – 7 contre (Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM) – 1 abstention (Monsieur Emmanuel MORUCCI)

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU MENHIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la délibération du 18 décembre 2024 relative au rapport sur les orientations budgétaires (ROB) pour l'exercice 2025,

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER, par chapitre, le Budget Primitif 2025 du lotissement du Menhir, arrêté en équilibre comme suit :

Chap	Fonct°	Article	Nature	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
65	553	65822	Reversement excédent	214 155.82 €	
002	01	002	Excédent N-1		214 155.82 €
TOTAL HT				214 155.82 €	214 155.82 €
001	01	001	Excédent investissement N-1		423 830.48 €
16	553	168748	Remboursement avance	423 830.48 €	
TOTAL HT				423 830.48 €	423 830.48 €
TOTAL GLOBAL HT				637 986.30 €	637 986.30 €

PJ : Budget primitif 2025 du lotissement du Menhir.

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

29 voix pour – 4 abstentions (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL et Messieurs Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI)

TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que les communes et les groupements à fiscalité propre doivent voter un taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, après un gel du vote de ce taux sur la période 2019-2022 lié à la réforme de la fiscalité,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer et maintenir pour l'année 2025 :

- Le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires à 19.07 % ;
- Le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 34.71 % ;
- Le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 37.47 %

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire, dans notre logique où nous n'avons pas approuvé votre augmentation de ces taux en début de mandat, nous nous abstenons aujourd'hui encore. »

Monsieur le Maire : « C'était en milieu de mandat. Ce n'était pas en début de mandat, c'était en milieu de mandat. Oui, vous pouvez lever la tête, mais on comprend. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

29 voix pour – 4 abstentions (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL et Messieurs Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY pour les questions diverses : « Lors du conseil de la métropole du 31 janvier 2025, un dispositif d'intégration des abonnés de l'association ASAE de Poulrinou (commune de Bohars) au service public de l'Eau potable ainsi qu'un projet de convention entre Brest métropole, cette ASAE de Poulrinou, la Commune de Bohars et Eau du Ponant ont été adoptés. Vous, ainsi que les élus de Guipavas à la métropole membres du GICA, avez voté contre cette délibération. Un représentant de votre groupe a émis des craintes sur le fait que les conditions d'intégration décrites dans cette délibération fassent jurisprudence sur d'autres communes. À Guipavas, au Douvez, l'alimentation en eau potable est également assurée par une association, l'association syndicale libre Kermeur St-Yves et Chapelle Croix. Pouvez-vous nous préciser sur quoi vous fondez ces craintes ? Des discussions sont-elles en cours qui conduiraient à l'intégration au service d'eau potable d'Eau du Ponant les 513 abonnés douveziens ? Nous signalons que lors de l'assemblée générale de l'association syndicale libre Kermeur St-Yves et Chapelle Croix du 31 janvier, une telle perspective n'a nullement été évoquée. »

Monsieur le Maire répond : « Il n'y a pas que les élus de Guipavas qui ont voté contre, ceux de Plouzané aussi par exemple. Voilà un exemple de délibération à Brest métropole qui a fait sortir toutes les personnes susceptibles de débattre du sujet et de peut-être faire prendre une autre tournure à ladite délibération. Je ne sais pas si vous avez entendu l'argumentaire de notre collègue du GICA, en voici un extrait : « La situation de l'ASAE (Association Syndical d'Adduction d'Eau) de Poulrinou, située à Bohars présente des points communs avec d'autres structures du même type sur notre territoire métropolitain. La demande d'intégration de l'association syndicale au réseau métropolitain n'est pas surprenante ; la gestion de la production et de la distribution d'eau potable est un exercice complexe et de plus en plus exigeant. J'entends bien que la solution proposée à Bohars puisse lui convenir. Comme vous le savez, d'autres communes du territoire métropolitain sont confrontées à la même problématique. De notre point de vue, il nous aurait semblé pertinent que la réflexion soit menée simultanément, avec l'ensemble des collectivités concernées, et les partenaires financiers, notamment l'État. C'est pourquoi nous sollicitons le retrait de cette délibération, afin de permettre cette concertation. À défaut de retrait, nous proposons que la délibération fasse l'objet d'un amendement précisant que les modalités d'intégration des abonnés de l'ASAE Poulrinou au service public de l'Eau Potable métropolitain, telles que déclinées dans le présent projet de délibération, lui sont propres, et qu'elles ne préjugent en rien les discussions à venir entre la métropole et les autres communes concernées. » Pour faire simple, comme deux autres communes de Brest métropole, Guipavas a sur son territoire, non pas une, mais trois associations syndicales d'adduction d'eau. Il y a bien entendu le Douvez, il y a Créac'h Burguy et il y a au niveau du Cerf-Ruquelen, une troisième association. Celles-ci sont bénévoles et lourdes à gérer, car les contraintes et exigences sont de plus en plus pointues et difficiles à tenir. Si ces associations devaient se raccorder au réseau d'eau public, cela nécessiterait de nombreux travaux et probablement des mises aux normes. Les compétences eau et assainissement sont métropolitaines et déléguées à Eau du

Ponant, elles ne sont pas communales. Pour revenir sur ces intégrations, à Guipavas comme à Plouzané, cela engendrerait des millions d'euros de travaux. Sur la proposition de découpage ou de partage des frais, la ville de Bohars a accepté de prendre une part à sa charge, soit quasiment 30 %. Nous ne sommes bien évidemment pas contre, mais nous aurions souhaité que des discussions plus approfondies aient lieu avant que cette délibération ne soit proposée. Ceci n'a pas été le cas, c'est pourquoi nous avons voté contre cette délibération, car, de notre point de vue, l'État doit aussi prendre sa part, comme les usagers et Brest métropole. Comme c'est le cas dans la délibération de Bohars. Il y a une part pour Brest métropole, une part Eau du Ponant, une part usagée et une part ville qui a été décidée. Donc, nous, on partirait sur un budget de plusieurs millions d'euros si toutes ces associations devaient se raccorder et je pense qu'elles le feront. Enfin, on n'aura pas le choix de le faire un jour. Ce n'est pas l'ordre du jour aujourd'hui, mais c'est pour se préserver que ce type de convention ne fasse pas jurisprudence et qu'on en discute puisque je rappelle, la compétence eau est à la Communauté de Commune ou à la métropole. Donc que chacun prenne ses responsabilités. Voilà pourquoi nous avons voté contre et nous devons préserver bien sûr ces associations et leur fonctionnement. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude SEGALIN : « Comme on parle d'eau potable, lorsqu'on parle de téléphonie, on parle de zone blanche et bien sûr la commune de Guipavas aussi quand on parle d'eau potable, on peut parler de zone blanche. Il y a des endroits sur la commune où des maisons ne sont pas alimentées en eau potable, ni par le service public, ni par des associations. Donc il est clair que lorsqu'il y aura un projet qui sera fait à Guipavas pour raccorder les associations au service public, il faudra peut-être également réfléchir aux maisons qui n'ont pas d'eau potable. »

Monsieur le Maire : « Tout à fait. J'en fais parti d'ailleurs. Mais c'est vrai, il y a des zones qui ne sont pas couvertes par le réseau ni public ni associatif sur la commune. »

Madame Claire LE ROY poursuit ses questions : *« De multiples médias font état des recettes exceptionnelles qu'engrange et va continuer d'engranger la SAS Stade Brestois 29, recettes dues à son remarquable parcours en Ligue des Champions UEFA et en Coupe de France. Pour la seule Ligue des Champions, le montant s'élève actuellement à 52 M€. Une telle manne financière n'a bien sûr pas été intégrée lors des différentes étapes du montage financier du projet d'enceinte sportive dénommée Arkéa Park qui sera implantée à Guipavas. Rappelons que le coût du projet est actuellement chiffré à 106,5 M€, dont 30 M€ d'argent public, non comptés les aménagements publics périphériques (voirie, parking, etc.), estimés eux à environ 10 ou 11 M€. Ne serait-il pas judicieux de revoir le montage financier en sollicitant les porteurs de projet pour qu'ils puisent dans ces recettes inattendues pour abonder leur participation financière et réduire d'autant le recours au financement public ? »*

Monsieur le Maire : « Je ne suis pas dans les secrets de la SAS du Stade Brestois 29, mais j'ai pu, comme vous, lire les prouesses de l'équipe et les millions gagnés. J'ai pu lire aussi qu'ils avaient dû acheter quelques joueurs supplémentaires pour cette coupe d'Europe, mettre plusieurs millions dans le stade du Roudourou à Guingamp pour l'adapter, payer les déplacements, et rémunérer les joueurs pour les nombreux matches et leurs résultats. La compétition n'est pas terminée, je ne connais pas les sommes qui resteront. Il est de notoriété publique, les années à venir seront des années noires notamment sur les droits télé dans le football professionnel et il faudra probablement constituer une trésorerie dans les années à venir. Je pense qu'il est un peu tôt pour débattre sur ce sujet qui est néanmoins bien dans les esprits mais je fais totalement confiance à Monsieur LE SAINT pour cela. En ce qui concerne les aménagements publics, il y a certes l'agrandissement de la gare de tram, le parking appartenant à Brest métropole qui sera mutualisé avec l'IFAC et le CESI en cours de construction afin de pallier aux stationnements sauvages des étudiants.

Il y a aussi la fameuse VC14 qui passe à double sens en parallèle d'une voie douce piétons/vélos qui elle était prévue bien avant le projet du stade et que je demande depuis 2017, condition sine qua non des aménagements de part et d'autre de cet ouvrage, ceci afin de désengorger le carrefour devant la salle de Kerlaurent et le feu à Lavallot en sortie des zones de Kergaradec 2 et 3. Les aménagements autour ne sont pas tous à mettre sur le dos du stade, les aménagements publics puisque cette VC14 était demandée depuis très longtemps. Voilà ce que je peux répondre. Mais effectivement, s'il leur reste quelques millions, pourquoi pas. Mais ce sera discuté en temps et en heure et selon ce qui restera dans cette compétition. »

Monsieur le Maire conclut : « Le prochain Conseil, le 2 avril. Je vais répéter une énième fois au nom des agents, les textes que vous avez préparés sur vos interventions, merci de les envoyer au secrétariat

général pour gagner du temps. Une personne a dit tout à l'heure qu'on répétait souvent dans ce Conseil, je répète aussi pour le transfert de ces textes au secrétaire général, si vous le voulez bien, pour aider nos agents. Il y a les parapheurs qui circulent pour les signatures des deux budgets. Le déjeuner est à 12h30 à L'Atelier du Gourmet à Prat Pip Sud pour celles et ceux qui se sont inscrits. Et puis la visite, cet après-midi, des chantiers en cours. Vous pourrez constater où Guipavas met son argent. L'heure c'est 14h, départ Alizé. Merci. Et bonne fin de journée pour celles et ceux qui ne sont pas inscrits.

Fin de séance à 11h42

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Yannick CADOU

